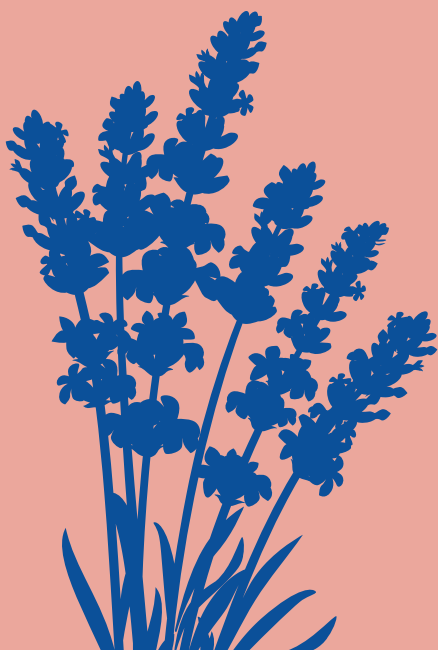


Palettes végétales

Végétaux adaptés au territoire de la CASA
pour aménagements et jardins





Palettes végétales

sommaire

	page
Fiche 1 - Définition de palettes végétales : Une ambition pour le territoire	4
Fiche 2 - Favoriser de bonnes conditions de développement des végétaux	8
Fiche 3 - Lutter contre les espèces exotiques envahissantes	10
Fiche 4 - Intégrer les enjeux phytosanitaires	13
Fiche 5 - Accueillir la biodiversité	19
Fiche 6 - Promouvoir une gestion durable	23
Fiche 7 - De nouveaux circuits d'approvisionnement en végétaux	26
Fiche 8 - Arbres pour villes et villages	28
Fiche 9 - Arbres pour parcs et jardins	32
Fiche 10 - Arbustes pour parcs et jardins	36
Fiche 11 - Haies et clôtures végétales ornementales	40
Fiche 12 - Haies arborées traditionnelles	44
Fiche 13 - Végétaux pour jardinières	48
Fiche 14 - Cours d'école et aires de jeux	52
Fiche 15 - Jardins gourmands	56
Fiche 16 - Bord de mer et ambiance riviera	60
Fiche 17 - Plantes à parfum	64
Fiche 18 - Paysage routier	67



Fiche 1

Définition de palettes végétales

Une ambition pour le territoire de la CASA

Cette démarche s'inscrit dans la mise en oeuvre du plan de paysage de la CASA adopté le 27 juin 2016 et en particulier l'orientation « gérer nos espaces naturels et culturels » dont l'action 4.7 porte sur « définir une palette végétale pour l'aménagement, adaptée à la diversité paysagère de la CASA »

L'objectif est de promouvoir des palettes végétales qui renforcent la qualité des paysages, le bien être des usagers, favorisent des aménagements et des gestions durables.

Ces palettes reflètent et renforcent le caractère des trois grands ensembles paysagers de la CASA : le littoral, le moyen-pays des collines et le haut pays montagneux. Ces ensembles paysagers se distinguent par des conditions pédoclimatiques, des milieux indigènes typés et des motifs paysagers identitaires à valoriser.

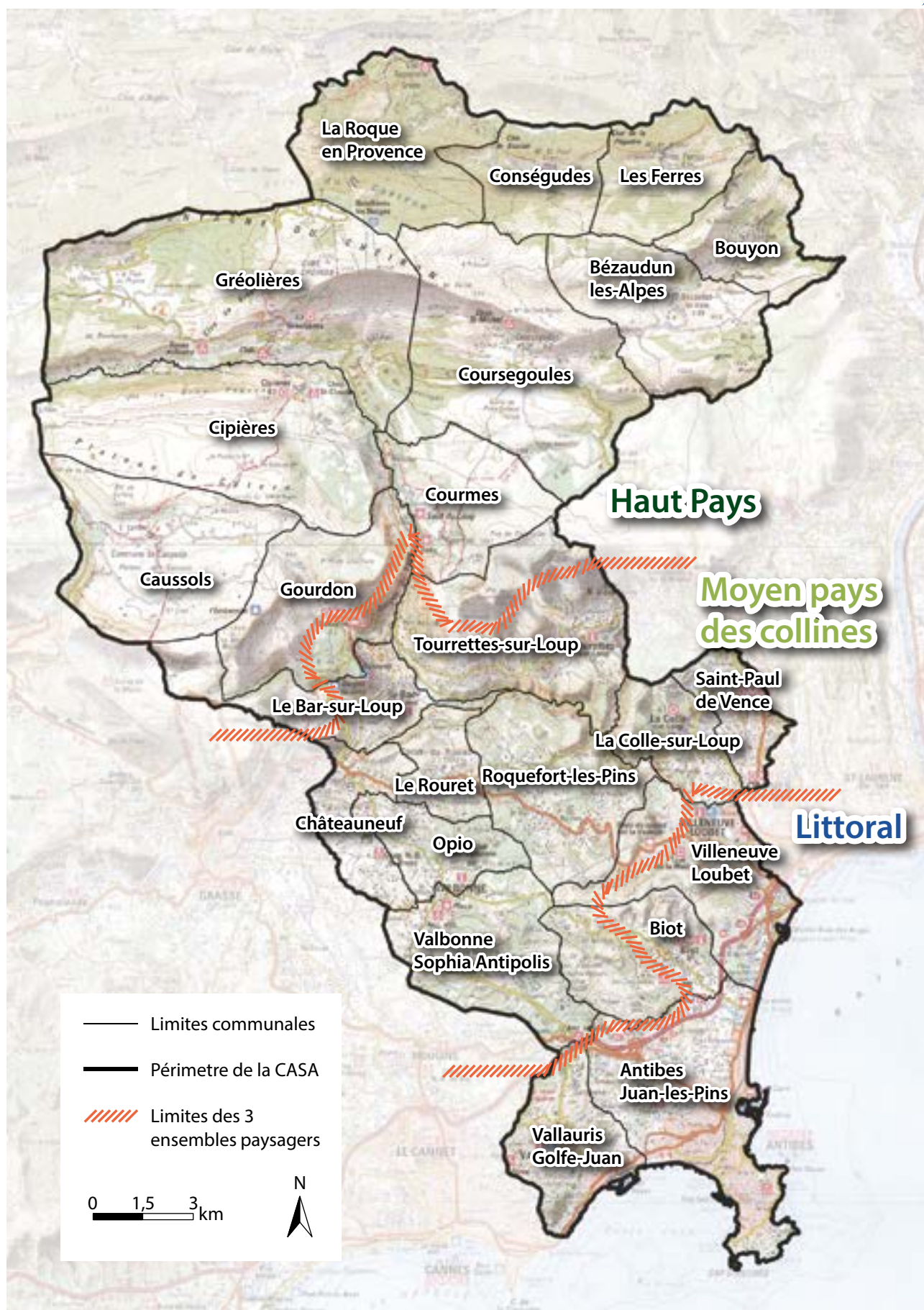
Les palettes végétales proposées intègrent également de multiples enjeux :

- Lutter contre la banalisation des paysages ;
- Favoriser la qualité du cadre de vie, l'identité du territoire et l'accompagnement d'usages ;
- Dynamiser un riche passé d'acclimatation, qui a modelé une image médiatique forte de la Côte d'Azur dans les espaces verts publics et les jardins privés ;
- Anticiper le changement climatique, avec des végétaux résistants à la sécheresse et à la chaleur ;
- Prendre en compte les contraintes phytosanitaires actuelles et les espèces exotiques invasives ;
- Préserver les Trames vertes et bleues (TVB) du territoire et favoriser les continuums écologiques ;
- Valoriser les espaces naturels et semi-naturels remarquables : littoral, ripisylves, haies, bosquets, sujets isolés, forêts, restanques... ;
- Mettre en œuvre une gestion durable et différenciée des espaces verts et des jardins.

Répartition des communes selon les 3 ensembles paysagers du plan de paysage de la CASA

Ensembles paysagers	Communes
Le littoral	Antibes Juan-les-Pins, Vallauris Golfe-Juan Pour partie Biot et Villeneuve Loubet
Le moyen pays Des collines	Châteauneuf, La Colle-sur-Loup, Le Rouret, Opio Roquefort-les-Pins, Saint-Paul de Vence, Valbonne Sophia Antipolis Pour partie Biot, Gourdon, Le Bar-sur-Loup, Tourrettes-sur-Loup et Villeneuve Loubet
Le haut pays	Bézaudun-les-Alpes, Bouyon, Caussols, Capières, Conségudes, Courmes, Coursegoules, Gréolières, La Roque-en-Provence, Les Ferres Pour partie Gourdon, Le Bar-sur-Loup et Tourrettes-sur-Loup

Carte de répartition des communes selon les trois ensembles paysagers du plan de paysage de la CASA



Les végétaux éliminés des propositions ou non recommandés

Les végétaux à proscrire sont les **espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE)** ou présentant une **forte dynamique** de colonisation, ainsi que les **espèces protégées** au niveau national ou en PACA, à cause du risque de pollution génétique des stations locales (Fiche 3 - Lutter contre les espèces exotiques envahissantes)

Les végétaux à éviter, concernent tout le territoire de la CASA et répondent à différents critères :

- Les végétaux sensibles aux **maladies phytosanitaires** actuellement déclarées et difficiles à maîtriser (Fiche 4 - Intégrer les enjeux phytosanitaires)
- Les végétaux **toxiques et piquants**, à éviter en jardins particuliers et espaces verts publics, squares, aires de jeux, cours d'école notamment,
- Les végétaux dont le pollen est reconnu particulièrement **allergisant**. Leur plantation est à éviter en dehors de leur présence spontanée en espaces naturels (peuplier, saule, frêne, aulne...) ou agricole (olivier, cyprès de Provence...)
- Les familles de végétaux **peu pérennes** ou présentant des signes de vieillissement prématuré (descente de cime, branches mortes, bois cassant, nécrose de tronc...) comme les légumineuses : robinier faux acacia, sophora... ou les peupliers (à ne pas favoriser en dehors des milieux humides et ripisylves),
- Les **végétaux désuets**, connotés des années 1960 à 1980, comme les catalpas, paulownias, pruniers pourpres, cerisiers du Japon 'kanzan', genévriers horizontaux, cotoneasters, pyracanthas, lauriers cerise, thuyas, cyprès bleu d'Arizona, cyprès de Leyland...
- Les **végétaux persistants, sombres**, qui ne favorisent pas le bioclimatisme (ombre d'été et soleil d'hiver) et accentuent un caractère trop haut alpin pour l'unité du haut pays montagnoux
- Les végétaux horticoles qui peuvent paraître très « **artificiels** » : à feuillage panaché, bleuté, digité, floraison double ou à différentes couleurs, port pendant ou retombant, cultivar nanifié, point de greffe et bourrelet disgracieux...
- Des végétaux déjà **très présents** sur le territoire, qui forment des structures monospécifiques, vecteur de banalisation paysagère, peu favorables à la biodiversité et présentant un risque fort de perte de végétation en cas de maladie sur une espèce :



Cyprès bleu
Cupressus arizonica



Chalef
Elaeagnus X ebbingei



Troène commun ou de Californie - *Ligustrum vulgare* ou *ovalifolium*



Fusain d'Europe ou du Japon - *Eunonymus europaeus* ou *japonicus*



Pyracantha sp
Pyracantha angustifolia,
coccinea...



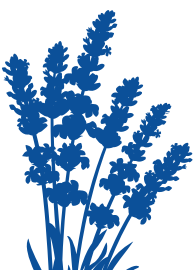
Cotoneaster sp
Cotoneaster dammeri,
franchetii, *salicifolius*,
lacteus, *horizontalis*...



Laurier rose
Nerium oleander



Photinia
Photinia x Fraseri 'Red Robin'





Cyprès de Leyland
Cupressocyparis leylandii
et Cyprès de Lawson
Chamaecyparis lawsoniana



Thuya
Thuja occidentalis et plicata



Laurier palme ou cerise
Prunus laurocerasus



Murier platane
Morus kagayamae

18 fiches pour promouvoir de bonnes pratiques

Les 7 premières fiches argumentent les objectifs à atteindre, les critères qui ont présidés à écarter ou à proscrire certains végétaux. Sont également abordés les bonnes conditions de plantation des végétaux, les pratiques vertueuses pour accueillir la biodiversité, promouvoir une gestion durable et de nouvelles pistes d'approvisionnement.

- Fiche 1 - Définition de palettes végétales : Une ambition pour le territoire (présente fiche introductive)
- Fiche 2 - Favoriser de bonnes conditions de développement des végétaux
- Fiche 3 - Lutter contre les espèces exotiques envahissantes
- Fiche 4 - Intégrer les enjeux phytosanitaires
- Fiche 5 - Accueillir la biodiversité
- Fiche 6 - Promouvoir une gestion durable
- Fiche 7 - De nouveaux circuits d'approvisionnement en végétaux

11 fiches proposent, par type d'aménagement, des recommandations de palettes végétales par ensemble paysager.

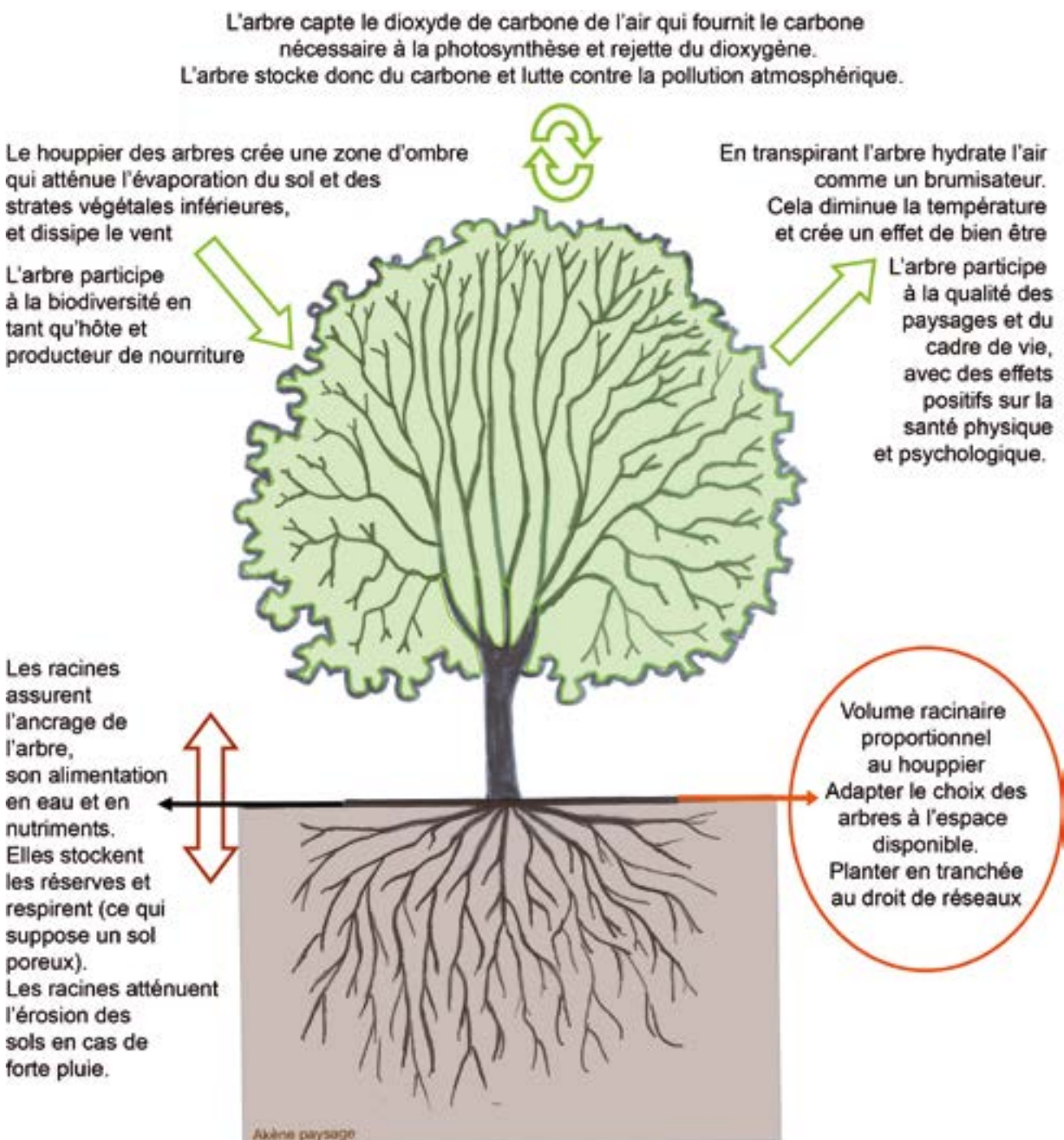
- Fiche 8 - Arbres pour villes et villages
- Fiche 9 - Arbres pour parcs et jardins
- Fiche 10 - Arbustes pour parcs et jardins
- Fiche 11 - Haies et clôtures végétales ornementales
- Fiche 12 - Haie arborée traditionnelle
- Fiche 13 - Végétaux pour jardinières
- Fiche 14 - Cours d'école et aires de jeux
- Fiche 15 - Jardin gourmand
- Fiche 16 - Bord de mer et ambiance riviéra
- Fiche 17 - Plantes à parfum
- Fiche 18 - Paysage routier

Fiche 2

Favoriser de bonnes conditions de développement des végétaux

La qualité du sol est déterminante pour la réussite des plantations et leur pérennité. Le sol assure le support mécanique, l'alimentation en eau et en nutriment des végétaux. Pour ce faire, le sol doit être «naturel» et «vivant». La fertilité du sol est liée à sa composition physico-chimique et à l'activité de micro-organismes. Une structure aérée (décompactée) permet l'infiltration de l'eau, la respiration de l'arbre et la prospection des racines en profondeur pour une meilleure alimentation. Le sol peut bénéficier d'amendements organiques et minéraux, après analyse, pour rectifier et optimiser sa valeur agronomique.

La taille adulte des végétaux est à anticiper lors du choix des plantations, tant pour la partie aérienne que racinaire, en vue d'un développement naturel ne nécessitant pas d'opérations mutilantes de taille de branches ou de rabotage de racines. Pour les arbres à grand développement, un écartement de 10m entre arbres et un large recul des façades sont préconisés pour permettre un développement naturel.



🍂 Quelques définitions concernant les végétaux

Arbre tige : arbre présentant un fût cylindrique ou à peine conique, surmonté d'un ensemble de plusieurs branches, appelé tête ou couronne, obtenu par taille ou greffage.

Caractéristiques pour être accepté dans le cadre d'un aménagement : Un arbre tige est sans branche basse sur au moins 2,20m. Les branches latérales sont réparties régulièrement. Bourgeon terminal sain et non endommagé sauf pour espèces naturellement étalées ou à port pleureur

Arbre de première grandeur : arbre dont la taille adulte est supérieure à 20m de haut.

Arbre de deuxième grandeur : arbre dont la taille adulte est comprise entre 15 et 20m de haut.

Arbre de troisième grandeur : arbre dont la taille adulte est comprise entre 10 et 15m de haut.

Arbre de quatrième grandeur : arbre dont la taille adulte est inférieure à 10m de haut.

Cépée : Arbre à troncs multiples (trois au minimum) se développant sur une même souche (donc issu de recépage et non de plantations en groupe). Leurs départs doivent tous être situés à moins de 15cm du collet (le collet est la zone de transition entre la racine et la tige d'un végétal généralement située au niveau du sol et souvent repérable par un renflement).

Arbustes : végétaux ligneux dont la hauteur est généralement comprise entre 0 et 2m pouvant parfois atteindre 5 à 6m.

Espèces à feuillage caduc : l'ensemble des feuilles, ou des aiguilles pour les conifères, tombent à l'automne (tilleul, mélèze...)

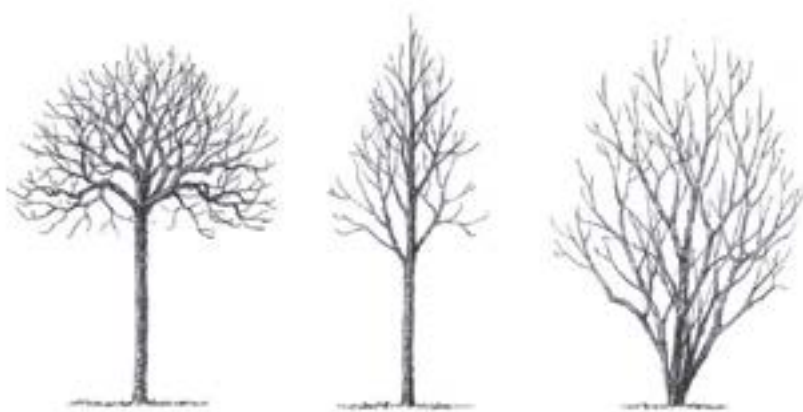
Espèces à feuillage marcescent : la feuille sèche sur l'arbre à l'automne et tombe au printemps suivant avec l'arrivée des nouvelles feuilles (charme, hêtre, chêne pubescent...).

Espèces à feuillage persistant : la plante reste verte toute l'année (chêne vert, cèdre...). Ces essences perdent également leur feuillage mais de manière généralement plus régulière. Une feuille ou une aiguille persistante vit sur l'arbre en général entre une et plusieurs années selon les espèces.

🍂 Formation et fourniture des végétaux en pépinière

Veiller à l'origine des plants et à leur bon état phytosanitaire (absence de nécrose sur les feuilles et le tronc, tronc droit et sans blessure, végétaux non étiolés et non chlorosés, système racinaire bien ramifié et non chignoné...). En fonction du lieu de plantation et du parti d'aménagement, les végétaux peuvent être choisis préformés en pépinière, pour ensuite limiter les interventions de taille.

Exemples de végétaux couronnés, fléchés et en cépée



Source - Gestion du patrimoine arboré de nos villes et villages - PNR Oise pays de France - 2014

Fiche 3

Lutter contre les plantes invasives

Les espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE) ont été introduites volontairement ou accidentellement après 1492, en dehors de leur aire de répartition naturelle (usages ornementale, agricole...), et ont une importante capacité à proliférer au détriment de végétaux et de milieux locaux. Elles sont reconnues comme une menace car elles modifient des écosystèmes, entrent en compétition avec les espèces indigènes et favorisent une perte de biodiversité (banalisation).

L'objectif est donc de ne plus introduire d'espèce végétale exotique envahissante pour l'ornement et même de lutter voire d'éradiquer les espèces invasives majeures lorsque cela est compatible avec les enjeux locaux. La détection précoce reste préférable pour être parfaitement efficace. La lutte est à la charge des collectivités.

La Stratégie régionale relative aux espèces végétales exotiques envahissantes en Provence Alpes-Côte d'Azur et son plan d'actions établis par le CBNMéd, le CBNA, la DREAL et la Région PACA en 2014 liste les principales espèces végétales exotiques envahissantes. La liste complète des plantes envahissantes et potentiellement envahissantes classée par statut actuel sur le territoire régional (majeure, modérée, à surveiller...) est disponible en ligne <http://www.invmed.fr/w>

Espèces à bannir des palettes végétales

Une attention particulière est à porter sur le territoire de la CASA en outre sur les espèces suivantes :

Acanthus - *Acanthus mollis* (non EVEE mais forte dynamique)
Agave américaine - *Agave americana*
Aloès - *Aloes X hybride*
Ambroisie élevée - *Ambrosia artemisiifolia*
Amorphe buissonnante, Indigo du bush - *Amorpha fruticosa*
Aster à feuilles de Saule - *Symphotrichum x salignum*
Arroche halime - *Atriplex halimus*
Bambou - *Bambusa spp*, *Phyllostachys spp*
Berce du Caucase - *Heracleum mantegazzianum*
Buddleia du père David - *Buddleja davidii*
Canne de Provence - *Arundo donax* (non EVEE mais forte dynamique)
Chèvrefeuille du Japon - *Lonicera japonica*
Érable negundo - *Acer negundo*

Erigeron - *Erigeron canadensis* et *Erigeron karvinskianus* (espèce envahissante émergente)
Faux vernis du Japon, Ailante - *Ailanthus altissima*
Fusain du Japon - *Euonymus japonicus*
Griffe de sorcière - *Carpobrotus edulis*, *Carpobrotus acinaciformis*
Herbe de la pampa - *Cortaderia selloana*
Jussie - *Ludwigia peploides*
Mimosa argenté - *Acacia dealbata*
Figuier de Barbarie - *Opuntia ficus-indica*
Olivier de Bohême - *Elaeagnus angustifolia* (espèce envahissante émergente)
Robinier faux-acacia - *Robinia pseudoacacia*
Troène - *Ligustrum japonicum*, *ligustrum lucidum*
Verge d'or - *Solidago gigantea*
Yucca - *Yucca gloriosa*

🌿 Végétaux à éviter car espèces envahissantes émergentes ou à forte dynamique :



Arroche halime
Atriplex halimus



Pittosporum
Pittosporum tobira



Acanthus
Acanthus mollis



Erigeron
Erigeron karvinskianus

Espèces végétales exotiques envahissantes à exclusion des plantations



Mimosa argenté
Acacia dealbat



Érable negundo
Acer negundo



Faux vernis du Japon
Ailanthus altissima



Robinier faux-acacia
Robinia pseudoacacia



Herbe de la pampa
Cortaderia selloana



Yucca
Yucca gloriosa



Aloès, griffe de sorcière
et Agave américaine



Buddleia du père David
Buddleja davidii



Olivier de bohème
Elaeagnus angustifolia



Figuier de Barbarie
Opuntia ficus-indica



Agave américaine
Agave americana



Bambou
Bambusa spp.

Bien que certaines espèces soient fréquemment utilisées et marquent le caractère Côte d'Azur du territoire de la CASA (agave, aloès,) ou soient mellifères (robinier faux acacia), il est primordial de renouveler les palettes et de choisir des espèces répondants aux exigences :

- d'accueil du public (non piquant, non allergisant - comme l'ambroisie),
- de réduction du risque incendie (en diversifiant les essences),
- de réduction du risque d'érosion (les peuplements monospécifiques favorisent le ruissellement, en l'absence de strate herbacée),
- de limitation de l'érosion de la biodiversité sur des sites uniques en France (souvent protégés), pour lesquels la région PACA a une forte responsabilité en termes de conservation (Griffes de sorcières sur les secteurs littoraux).

🍃 Espèces protégées interdites

Ne pas (re)planter des espèces protégées au niveau national ou en PACA, à cause du risque de pollution génétique des stations locales, notamment :



Caroubier
Ceratonia siliqua



Barbe de Jupiter
Anthyllis barba-jovis



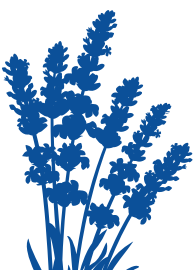
Faux chêne-liège
Quercus crenata



Gattilier
Vitex agnus-castus



Lavatère maritime
Malva subovata



Fiche 4

Intégrer les enjeux phytosanitaires

Les attaques phytosanitaires touchent de plus en plus de végétaux : charançon rouge sur palmier, papillon palmivore (*Paysandisia archon*), charançon noir sur agave, chenille processionnaire du pin, pyrale sur le buis, les mineuses sur marronnier, chancre coloré sur le platane, *Xylella fastidiosa*... Les paragraphes ci après font un point synthétique sur ces ravageurs, les atteintes aux végétaux, les moyens de lutte préventive et curative.

⇒ **Ces contraintes phytosanitaires militent pour une plus grande diversité d'espèces plantées et un choix raisonné de végétaux de substitution.**

Charançon rouge sur palmier

Le charançon rouge du palmier (*Rhynchophorus ferrugineus*) est apparu dans le sud de la France à partir de 2006. Il s'est développé d'abord principalement sur Phoenix, mais peut toucher tous les palmiers.



Les larves creusent des galeries à l'intérieur du stipe du palmier sans être visibles. Les signes de contamination apparaissent quand le parasite est déjà bien

installé : encoches sur les palmes, dessèchement des jeunes palmes. Au stade terminal, le palmier prend un aspect aplati, se dessèche et meurt.

La lutte contre le charançon rouge est obligatoire, régie par arrêté ministériel depuis 2010, modifié en 2016. Lorsqu'un foyer de contamination est identifié il doit être signalé au service du Ministère de l'agriculture en charge de la protection des végétaux sur le département (SRAL) ou à la mairie.

En cas de foyer détecté de charançon rouge, trois périmètres de lutte sont mis en place ;

- la zone contaminée dans un rayon de 100m autour du foyer,
- la zone de sécurité dans un rayon de 100m autour de la zone contaminée

Dans ces 2 rayons tous les palmiers doivent être surveillés mensuellement, à la charge de leur propriétaire, afin de détecter des symptômes de contamination et engager une lutte curative.

- la zone tampon, sur une distance de 10km autour de la zone de sécurité, relève d'une surveillance avec mise en place d'un réseau de pièges (5 / ha).

Le SRAL dispose de coordonnées d'entreprises qualifiées pour engager une lutte curative.

Après diagnostic, un palmier qui ne peut être sauvé est à abattre et à détruire.

Si le bourgeon terminal est encore sain, un professionnel peut procéder à un curage des tissus infectés, puis à un traitement fongicide et à une pulvérisation Imidaclopride ou une injection de benzoate d'emamectine.

Depuis le 1^{er} septembre 2018, les néonicotinoïdes (type imidaclopride) ne sont plus autorisés afin de protéger

l'environnement en général et les abeilles en particulier. Depuis mars 2018, le traitement biologique par le champignon entomopathogène *Beauveria bassiana* est homologué mais réservé à un usage professionnel.

La lutte préventive s'appuie sur plusieurs stratégies à base de nématodes, insecticide Imidaclopride, benzoate d'emamectine.

Le service environnement de la CASA met à disposition des plaquettes synthétiques et propose aux particuliers de participer à la lutte en bénéficiant de pièges à phéromone.

Ce réseau de piège à phéromone diminue la prédation en capturant notamment les femelles de la fin de l'hiver à l'été.



La protection et les soins apportés aux palmiers existants sont contraignants et coûteux. Ils ne garantissent pas de stopper sur le long terme l'avancée des foyers d'infection et la décimation des palmiers.

Il semble opportun de planter dès à présent de nouvelles essences de substitution, qui forgeront une nouvelle image de la côte d'Azur : camphrier - *Cinnamomum camphora*, kolreuteria - *Koelreuteria paniculata*, brachychiton - *Brachychiton populneum*, caesalpinia - *Caesalpinia gilliesii*, chêne glauque - *Quercus glauca*, faux poivrier - *Schinus molle*, frêne à fleur - *Fraxinus ornus*, lilas de Perse - *Melia azedarach*...

NB illustrations photo google image

Papillon palmivore *Paysandisia archon*



Ce papillon palmivore touche en France, environ 10 genres de palmiers : *Brahea*, *Butia*, *Chamaerops humilis*, *Livistona*, *Phoenix*, *Sabal*, *Syagrus*, *Trachycarpus*, *Trithrinax* et *Washingtonia*.

La femelle dépose ses œufs à la frondaison des palmes à proximité du stipe. L'hiver est passé

à l'état de chenille dans le stipe. Puis la chenille forme un cocon à l'aisselle des palmes. Un papillon diurne se déplaçant aux moments chauds de la journée, entre mai et sept, en sortira. Lui-même s'accouplera durant sa courte vie de moins d'un mois pour donner naissance à une nouvelle génération de chenilles qui va affecter le stipe, perforer les palmes et leur base, entraîner leur dessèchement et un développement anormal du bourgeon axillaire allant jusqu'au dépérissement du palmier.

La lutte est obligatoire en parcelle de culture et de vente encadrée par le SRAL.

En espaces verts et jardins particuliers, la lutte biologique avec le nématode *Steinernema carpocapsae*, est efficace.

Le charançon noir de l'agave

Le charançon noir, *Scyphophorus acupunctatus* (Gyllenhal) apparaît à Hyères en 2007.



Il se développe principalement sur des plantes du genre *Agavaceae* (*Agava sisalana*, *A. fourcroydes*, *A. americana*, *A. tequilana*, *Beaucarnea* sp., *Dasyllirion longissimum*, *Furcraea* sp., *Yucca* sp., *Cordyline* sp...) et *Dracaneaceae* (*Dracaena draco*...).



4 à 5 générations de charançons noirs peuvent se succéder en une année. Une fois fécondées, les femelles adultes

pondent leurs œufs dans les feuilles et les tiges charnues de la plante. A l'éclosion, la larve creuse des galeries et migre à la base de la plante tout en se nourrissant des tissus des feuilles et racines. Les dégâts sont souvent doublés d'attaques fongiques ou bactériologiques.

Les plantes atteintes présentent tout d'abord un brunissement précédant la mort des feuilles d'abord situées à la base et progresse vers l'apex jusqu'à la mort de la plante.

Les feuilles présentant les symptômes d'une attaque (galerie, pourriture, affaissement...) doivent être coupées à la base puis broyées ou brûlées afin de détruire les larves et adultes. Les plantes dont l'attaque est avancée doivent être brûlées dans leur totalité.

La lutte biologique préventive et curative est possible avec des produits à pulvériser à base de nématodes parasitoïdes *Steinernema carpocapsae* ou du champignon *Beauveria bassiana* (type Ostrinil® réservé aux professionnels).

La mise en place d'un réseau de piégeage similaire à celui employé pour le charançon rouge du palmier (type phéromone, kairomone et appât), permet de révéler la présence du ravageur sur la zone. Le piégeage permet de réduire la quantité d'adultes sans toutefois les éradiquer.

Chenille processionnaire du pin

La chenille processionnaire du pin, *Thaumetopoea pityocampa*, touche les pins d'Alep, pins noirs d'Autriche, laricio de Corse, maritime, sylvestre...

Les œufs, pondus sur les rameaux ou les aiguilles, donnent de jeunes chenilles qui tissent des pré-nids où elles vivent en colonie. Dès que la zone autour de leur abri n'offre plus assez de nourriture, les chenilles émigrent plus haut dans l'arbre et reforment un nouveau nid jusqu'au volumineux nid d'hiver. Au printemps, les chenilles en procession le quittent, pour aller s'enfouir dans le sol où elles se transforment en chrysalides, qui donnera, au bout de quelques mois un nouveau papillon.



Les chenilles affaiblissent les arbres en consommant leurs aiguilles, parfois jusqu'à défoliation complète.

La lutte est guidée par le cycle de l'insecte et ses vulnérabilités. Les traitements annuels sont à reconduire tant que des nids, et donc des papillons pouvant se déplacer sur plus de 20km, existent.

La lutte peut être mécanique, par coupe et brûlage les branches porteuses de nids (en prenant soin de se protéger (combinaison, masque, lunettes, gants) car les chenilles sont urticantes).

Le traitement biologique par application d'un insecticide à base de *Bacillus thuringiensis*, qui détruit le système digestif des larves, est efficace.

Le piégeage d'été consiste à capturer les papillons mâles avec un piège à phéromone (fin juin / début juillet). Le piégeage d'hiver (fin février), permet de récolter les chenilles lors de leur descente le long du tronc du pin avant de s'enterrer.

Enfin l'installation de nichoirs à mésange, favorise cet oiseau qui chasse la première forme larvaire et parfois les chenilles en procession.

Limiter les boisements mono spécifiques de pins permettrait de contraindre la propagation de la chenille processionnaire et d'améliorer la biodiversité des peuplements avec des feuillus. Dans le haut pays de la CASA, érable à feuilles d'obier - *Acer opalus*, érable champêtre - *Acer campestre*, alisier blanc - *Sorbus aria*, charme houblon - *Ostrya carpinifolia*, chêne pubescent - *Quercus pubescens*, cormier - *Sorbus domestica*... peuvent convenir. Dans le moyen pays des collines : érable de Montpellier - *Acer monspessulanum*, chêne pubescent et chêne vert - *Quercus pubescens*, *Quercus ilex*...

La pyrale du buis



La pyrale du buis, *Cydalima perspectalis*, est apparue en France au milieu des années 2000.



Les chenilles se nourrissent exclusivement de feuilles et d'écorce de buis, pouvant entraîner la défoliation totale et la

mortalité du végétal.

La surveillance attentive des buis est nécessaire entre mars et novembre, pour détecter au plus tôt une attaque. Des pièges à phéromone peuvent alerter sur la présence du papillon nocturne et limiter sa reproduction.

Le moineau domestique et la mésange bleue peuvent consommer les chenilles en période de nourrissage de leurs oisillons. Mais cette régulation naturelle est insuffisante en cas d'attaque massive. Il faut alors envisager une intervention curative.

La lutte microbiologique de la pyrale du buis, est efficace avec le *Bacillus thuringiensis* Kurstaki. Cette bactérie, une fois pulvérisée sur les buis est ingérée par les chenilles, et s'attaque à leur système digestif, les faisant mourir en quelques jours.

Les buis attaqués sont fragilisés. Il est souhaitable de les débarrasser des filaments et cocons laissés par les chenilles, et des feuilles sèches, en les lavant au jet d'eau. Une taille de propreté et une fumure de fond peuvent aider leur redémarrage.



En espaces verts et jardins particuliers, des arbustes persistants, supportant la taille, peuvent être proposés en substitution au buis comme le *Lonicera nitida* pour des haies à petit développement sur tout le territoire de la CASA. Dans le haut pays, les charmilles taillées avec du charme - *Carpinus betulus* ou du charme houblon - *Ostrya carpinifolia* peuvent convenir.

Des arbustes locaux supportant la taille peuvent également être suggérés en relai, comme la *viornet* - *Viburnum tinus*, l'alavert - *Phillyrea angustifolia*, le lentisque - *Pistacia lentiscus*...

Graphiose de l'orme

La graphiose est causée par le champignon *Ophiostoma ulmi* transmis par l'insecte vecteur (le scolyte de l'orme *Scolytus scolytus*), par contacts racinaires et par des outils contaminés non désinfectés.

Le mycélium pénètre les tissus et envahit les vaisseaux des branches et du tronc de l'arbre hôte.

Les symptômes sont une déformation de l'écorce des branches, un feuillage desséché qui reste malgré tout en place.

Des stries noires apparaissent parfois sous l'écorce.



Galerie de scolyte sous l'écorce d'arbre contaminé
Arboquebecium.com

Depuis les années 1970 cette maladie a mis à mal les ormes autrefois très présents en haie, alignement et sujet isolé.

La souche qui reste souvent vivante laisse partir des rejets, c'est pourquoi on retrouve des ormes en taillis dans des haies. Mais ils ne forment plus des sujets de haute tige et restent vulnérable au champignon.

Il n'y a pas de remède à la graphiose, qui touche les ormes et peut s'étendre au Zelkova.

La prophylaxie consiste à abattre l'arbre malade, brûler bois et souche, et à désinfecter le chantier de coupe et les outils pour qu'ils ne soient pas vecteur de contamination.

Les scolytes peuvent être interceptés par des pièges à phéromones et limiter ainsi la dissémination des spores et le développement de la maladie.

Des cultivars résistants sont commercialisés : *Ulmus minor* 'Vada®' ou Wanoux', Lutèce®, Resista®.



Mineuse sur marronnier

Cameraria ohridella est un micro-lépidoptère qui s'attaque au marronnier d'Inde depuis le milieu des années 1980.

Les larves sont mineuses de feuilles, elles creusent leurs galeries de couleur brun roux provoquant le brunissement des feuilles pouvant aller jusqu'à leur chute prématurée en été.

La lutte contre ce ravageur est limitée en l'absence de parasites et de prédateurs spécifiques. De plus les insecticides chimiques efficaces sont préjudiciables à l'environnement, coûteux et donc peu utilisés.

La lutte passe de façon préventive par le ramassage et la destruction des feuilles (l'insecte hiverne dans les feuilles tombées au sol et ne peut survivre en dehors de cet abri). L'installation de nichoirs à mésanges (mésange bleue, charbonnière et nonette), et la présence d'une sauterelle (*Meconema meridionale*) peuvent également limiter le développement de la mineuse du marronnier car ces animaux se nourrissent des larves et des chrysalides. Enfin il est possible de piéger les lépidoptères mâles par phéromone entre avril et août.



Les arbres caducs de 1^{re} grandeur qui peuvent se substituer au marronnier, en alignement, sujet isolé et mail sont, sur le territoire littoral et collinaire de la CASA, le micocoulier de Provence - *Celtis australis*, le tilleul à grandes feuilles et à petite feuille - *Tilia platyphyllos* - *Tilia cordata*, dans le haut pays l'érable plane - *Acer platanoïdes*, le frêne élevé - *Fraxinus excelsior*, le tilleul commun - *Tilia x europaea*...

Chancre coloré sur platane

Le platane est menacé par un champignon microscopique *Ceratocystis platani*, responsable de la maladie du Chancre coloré.

Le champignon se propage par les déchets végétaux provenant d'arbres contaminés, par des outils infectés non nettoyés (tronçonneuse, scie, godet d'engin de terrassement...), et par l'eau pouvant véhiculer le champignon.

Le champignon pénètre par une blessure et se transmet d'arbre en arbre par les systèmes racinaires.

Un platane infecté meurt sans possibilité de traitement.

Les symptômes sont d'abord un feuillage qui se réduit et jaunit légèrement et une fructification plus abondante. Puis des nécroses de couleur bleu violacé, bordées de brun orangé progressent en forme de flamme vers le sommet de l'arbre. L'arbre entier se dessèche et meurt.

La lutte contre le chancre coloré est obligatoire et localement définie par des arrêtés préfectoraux (<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/>, <http://www.fredonpaca.fr/>).

Limiter le développement de la maladie passe un travail de veille sanitaire avec un repérage des arbres infectés. Les platanes sains présents dans un rayon de 35m d'arbres contaminés sont également à abattre. Les platanes sont à dévitaliser, les souches à extraire et à détruire ainsi que le bois, par incinération ou dépôt en décharge contrôlée en limitant le transport qui peut disséminer des sciures ou du bois contaminé. Après abattage et dessouchage, l'aire de travail et tout le matériel sont à pulvériser d'antifongique.

Les mesures de prophylaxie concernent la désinfection de tous les outils et engins pouvant être au contact de platanes avec de l'alcool à brûler ou un fongicide et ce, quelque soient les travaux entrepris, de voiries, curage de fossé, entretien d'espaces verts élagage, élagage...

Les plaies des arbres sont à protéger par un badigeon antifongique.

Le seul platane résistant et autorisé sur site contaminé est le Platanor® Vallis clausa.

Les arbres caducs de 1^{re} grandeur en substitution peuvent être, sur le territoire littoral et collinaire de la CASA, le micocoulier de Provence - *Celtis australis*, le tilleul à grandes feuilles et à petite feuille - *Tilia platyphyllos* - *Tilia cordata*, dans le haut pays l'érable plane - *Acer platanoides*, le frêne élevé - *Fraxinus excelsior*, le tilleul commun - *Tilia x europaea*...



Xylosandrus compactus et Xylosandrus crassiusculus

Ces deux scolytes de seulement 3mm sont de nouveaux insectes ravageurs repérés récemment sur le littoral des Alpes-Maritimes. *Xylosandrus compactus* (scolyte noir des rameaux) et *Xylosandrus crassiusculus* (Asian ambrosia beetle) sont des coléoptères minuscules qui creusent des tunnels dans les jeunes branches (*X. compactus*) et les troncs (*X. crassiusculus*) des arbres.



X. crassiusculus



X. compactus

Les végétaux infestés présentent alors des flétrissements, des déformations des branches, des ruptures et un dépérissement général. De nombreuses espèces de plantes méditerranéennes autochtones ou exotiques (chêne vert, arbousier, laurier noble, caroubier, laurier cerise ...) sont des hôtes potentiels.

Il est conseillé de brûler le pousses qui se dessèchent et à la base desquelles se trouve le petit trou d'entrée du ravageur.

Le programme européen Life SAMFIX (www.lifesamfix.eu/fr/life-samfix/) a pour objectif de contenir, ou éventuellement d'éradiquer, les infestations actuelles et de prévenir leurs expansions futures en impliquant scientifiques, gestionnaires, collectivités et citoyens.

Xylella fastidiosa

Cette bactérie obstrue progressivement les vaisseaux conducteurs de la sève brute dans les racines et les tiges des plantes contaminées. Il s'en suit un flétrissement, puis un dessèchement pouvant entraîner la mort de la plante.



Dessèchement et brulure des feuilles sur olivier (Corsenetinfo 2018)



Dessèchement et brulure des feuilles sur laurier rose (wikipedia.org)

Plus de 200 espèces de plantes sauvages ou cultivées sont sensibles (plantes hôtes) notamment la vigne, l'olivier, le caféier, l'oranger...

Certaines plantes peuvent être porteuses de cette bactérie sans présenter les signes de maladie tout en restant une source potentielle de contamination.

La bactérie se transmet de plante à plante par des insectes piqueurs-suceurs de sève, par les outils de taille non désinfectés, ou par plantation de végétal (boutures ou plantes entières) contaminé.



Contamination par le biais d'insectes (cercopes, cicadelles, aphrophores...) qui se nourrissent de la sève brute des végétaux.

Seule une analyse en laboratoire agréé permet d'identifier officiellement cette bactérie. Le Service Régional de l'Alimentation au sein de la DRAAF peut procéder à une prise d'échantillon en vue d'une analyse. Après détection, il n'existe pas de moyen de lutte curative contre cette bactérie, si ce n'est la destruction des plantes contaminées y compris les racines et le contrôle des insectes vecteurs (surveillance poussée et traitements insecticides).

La dernière liste à jour sur les plantes hôtes pour les différentes sous espèces de Xylella fastidiosa a été diffusée par Bruxelles en octobre 2018.

(https://ec.europa.eu/food/sites/food/files/plant/docs/ph_biosec_legis_emergency_db-host-plants_update11.pdf)

⇒ Dans le département des Alpes Maritimes et en PACA les analyses ont permis d'identifier des plantes particulièrement sensibles.

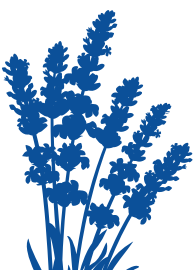
- Mimosa - *Accacia dealbata et saligna*
- Liseron de Turquie - *Convolvulus cneorum*
- Coronille glauque - *Coronilla glauca*
- Euryops à fleurs de chrysanthème - *Euryops chrysanthemoides*
- Merisier - *Prunus avium*
- Immortelle des sables - *Helichrysum stoechas*
- Genet d'Espagne - *Spartium junceum*
- Polygale à feuilles de myrte - *Polygala myrtifolia*
- Arbre de Judée - *Cercis siliquastrum*
- Cerisier acide - Griotte - *Prunus cerasus*
- Romarin d'Australie - *Westringia fruticosa*
- Prunier myrobolan - *Prunus cerasifera*
- Immortelle d'Italie - *Helichrysum italicum*
- Lavande - *Lavandula X intermedia, stoechas, angustifolia, dentata*
- Veronique - *Hebe sp*

Pour l'instant les services de l'Etat ne donnent pas de consigne de précaution vis à vis de ces essences. Toutefois le développement rapide de zones contaminées incite à écarter ces végétaux des recommandations de plantation.

Pour aller plus loin :

<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Xylella-Fastidiosa>

<http://www.fredonpaca.fr>



Fiche 5

Accueillir la biodiversité

La biodiversité ne se résume pas aux espèces patrimoniales mais se retrouve dans l'expression d'une flore et d'une faune commune. Des gestes simples permettent d'accroître cette diversité dans les espaces verts et les jardins de particuliers. En favorisant un cortège d'espèces, on attire ses prédateurs et on reconstitue ainsi les chaînes alimentaires. Parmi ces actions, citons par exemple :

- **Remplacer les espèces horticoles banalisantes** des haies monospécifiques (thuyas, laurier cerise, pittosporum...) par des haies diversifiées d'espèces indigènes (cf. fiches 11 & 12) - les oiseaux s'alimentent des baies et nichent plus facilement dans ces espaces.
- **Planter et semer des espèces indigènes** d'origine locale plus adaptées aux conditions du milieu et qui demanderont moins de soins (cf. fiche 7) et bannir les espèces exotiques envahissantes comme le buddléia, l'Herbe de la pampa ou la Renouée du japon (cf. fiche 3).
- **Planter des espèces mellifères** (lavande, thym, romarin, arbre à miel (*Tetradium daniellii*), fruitiers, savonnier, érables, sorbiers, cormiers, viorne tin, alaterne, ceanote, buplevre, cistes...). Les plantes mellifères sont la base des chaînes alimentaires (production de nectar) des abeilles et de nombreux autres insectes
- Privilégier des **plantes hôtes de nombreuses espèces de papillons** (et d'autres espèces) comme l'arbousier, la badasse, le baguenaudier...
- **Respecter les plantes qui poussent spontanément** comme le sureau qui accueille les larves de coccinelles (prédatrices de pucerons), le prunellier (qui accueille plus de 60 espèces de papillons), les orties dont les feuilles sont mangées par les chenilles de nombreux papillons de jour (Petite tortue, Paon de jour, Vulcain), les escargots et les petits mammifères.
- Semer des **plantes compagnes** qui participent au bon fonctionnement du jardin (bourrache officinale, capucine (hors *Tropaelum majus* EVEC), souci, coquelicot, œillet d'Inde...) et ainsi **limiter l'utilisation des pesticides**.
- Laisser **un coin de jardin en croissance libre**, « au naturel » avec des espèces rudérales et commensales des cultures et jardins (souvent appelées « indésirables »), qui accueille des insectes bénéfiques au jardin. Pour plus de couleur, une prairie fleurie peut-être semées.
- **Éviter d'éclairer le jardin la nuit** (ou éclairage concentré dirigé vers le bas, de lumière ambré) pour ne pas gêner la reproduction des papillons de nuit et ne pas déranger les chiroptères (trame noire).
- **Créer un composteur** qui recueillera les déchets du potager et les épluchures, les déchets de tailles, les feuilles... Il servira de fertilisant du jardin ou des espaces verts (activation de la faune du sol). Les plus grosses branches pourront être stockées en tas et constitueront des abris pour les hérissons et les autres micromammifères.
- **Limiter les engrais** (cf. fiche 6) qui réduisent la biodiversité et épuisent le sol et, privilégier la fertilisation naturelle (assimilation de l'azote par les légumineuses, stockage des nitrates et phosphates issus du compost par les plantes...).
- **Créer des mares naturelles** où les oiseaux pourront s'abreuver et qui pourra servir de refuges à des amphibiens.
- **Maintenir des vieux arbres**, porteur de cavités ou de fissures (habitat de nombreuses insectes xylophages, d'oiseaux, de chiroptères) tout en veillant à la sécurité du public (branches cassantes...).
- Restaurer des **murets en pierre sèche ou laisser des tas de pierres** qui accueillent des lézards et autres reptiles.

Exemples de plantes compagnes pour limiter l'utilisation de pesticides, favoriser coccinelles et insectes



Œillet d'Inde



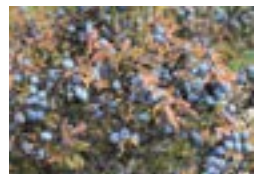
Capucine
Hors *Tropaelum majus* EVEC



Coquelicot



Sureau



Prunellier

pour le littoral

Communes d'Antibes Juan-les-Pins, Vallauris Golfe-Juan.
Pour partie Biot et Villeneuve Loubet.

Strate arborée



Frêne à fleur
Fraxinus ornus



Érable de Montpellier
Acer monspessulanum

Chêne vert - Quercus ilex
Laurier-sauce - Laurus nobilis
Peuplier blanc - Populus alba

Strate arbustive



Arbousier commun
Arbutus unedo



Viorne tin
Viburnum tinus



Lentisque
Pistacia lentiscus

Chêne Kermès - Quercus coccifera (piquant)
Immortelle des dunes - Helichrysum stoechas¹
Immortelle tardive - Helichrysum italicum¹
Lavande à feuilles étroites - Lavandula angustifolia
Lavandin - Lavandula x intermedia

Myrte commun - Myrtus communis¹
Nerprun, Alaterne - Rhamnus alaternus¹
Romarin - Rosmarinus officinalis¹
Santoline petit cyprès - Santolina chamaecyparissus
Thym - Thymus vulgaris

Strate herbacée

Chêne Kermès - Quercus coccifera (piquant)
Immortelle des dunes - Helichrysum stoechas¹
Immortelle tardive - Helichrysum italicum¹
Lavande à feuilles étroites - Lavandula angustifolia
Lavandin - Lavandula x intermedia

Myrte commun - Myrtus communis¹
Nerprun, Alaterne - Rhamnus alaternus¹
Romarin - Rosmarinus officinalis¹
Santoline petit cyprès - Santolina chamaecyparissus
Thym - Thymus vulgaris

¹ Plante hôte de *Xylella fastidiosa*

NB : Les végétaux sont présentés par ordre alphabétique, par nom vernaculaire, suivi du nom latin et ils sont soulignés lorsqu'ils appartiennent aux palettes locales indigènes.

pour le moyen pays des collines

Communes de Châteauneuf , La Colle-sur-Loup , Le Rouret , Opio, Roquefort-les-Pins,
Saint-Paul de Vence , Valbonne Sophia Antipolis.
Pour partie Biot, Gourdon, Le Bar-sur-Loup, Tourrettes-sur-Loup et Villeneuve Loubet.

Strate arborée



Amandier
Prunus amygdalus



Chêne pubescent
Quercus pubescens

Érable champêtre - *Acer campestre*
Charme houblon - *Ostrya carpinifolia*
Frêne à feuilles étroites - *Fraxinus oxyphylla*¹
Peuplier noir - *Populus nigra*
Sorbier alisier - *Sorbus torminalis*
Tilleul à grandes feuilles - *Tilia platyphyllos*

Strate arbustive



Arbre à perruque
Cotinus coggygria



Baguenaudier
Colutea arborescens



Chèvrefeuille de Toscane
Lonicera etrusca

Amélanchier - *Amelanchier ovalis*
Ciste blanc - *Cistus albidus*
Cornouiller sanguin - *Cornus sanguinea*
Coronille faux-séné - *Hippocrepis emerus*

Euphorbe des vallons - *Euphorbia characias*
Nerprun Alaterne - *Rhamnus alaternus*¹
Pistachier térébinthe - *Pistacia terebinthus*
Rosier des chiens - *Rosa canina*¹ (piquant)

Strate arbustive



Achillée millefeuille
Achillea millefolium



Badasse
Dorycnium pentaphyllum



Sauge des prés
Salvia pratensis

Anthyllide vulnéraire - *Anthyllis vulneraria*
Bourrache - *Borago officinalis*
Capucine - *Tropaeolum sp.* hors majus EVEC
Centranthe rouge - *Centranthus ruber*
Céphalaire blanche - *Cephalaria leucantha*
Coquelicot - *Papaver rhoeas*
Euphorbe petit-cyprès - *Euphorbia cyparissias*

Hélianthème d'Italie - *Helianthemum italicum*
Inule visqueuse - *Dittichia viscosa*
Lavandin - *Lavandula x intermedia*
Muflier - *Antirrhinum majus*
Œillet d'Inde - *Tagetes erecta*
Souci - *Calendula officinalis*

¹ Plante hôte de *Xylella fastidiosa*

NB : Les végétaux sont présentés par ordre alphabétique, par nom vernaculaire, suivi du nom latin et ils sont soulignés lorsqu'ils appartiennent aux palettes locales indigènes.

pour le haut pays

Communes de Bézaudun-les-Alpes, Bouyon Caussols, Cipières, Conségudes, Courmes, Coursegoules, Gréolières, La Roque-en-Provence, Les Ferres.
Pour partie Gourdon, Le Bar-sur-Loup et Tournettes-sur-Loup.

Strate arborée



Alisier blanc
Sorbus aria



Érable à feuilles d'obier
Acer opalus



Frêne élevé
Fraxinus excelsior

Cormier - Sorbus domestica
Érable plane - Acer platanoides
Érable sycomore - Acer pseudoplatanus¹

Houx - Ilex aquifolium (piquant)
Sorbier des oiseleurs - Sorbus aucuparia
Tilleul à grandes feuilles - Tilia platyphyllos

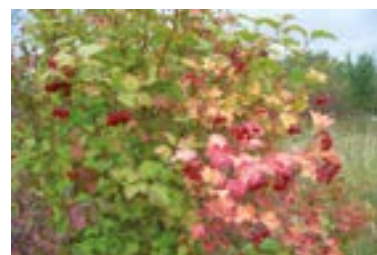
Strate arbustive



Sureau noir
Sambucus nigra



Cornouiller sanguin
Cornus sanguinea



Viorne obier
Viburnum opulus

Aubépine à un style - Crataegus monogyna
Amélanchier - Amelanchier ovalis
Buis - Buxus sempervirens
Clématite des haies - Clematis vitalba
Cytise à feuilles sessiles - Cytisophyllum sessilifolium
Épine noire - Prunus spinosa
Groseillier rouge - Ribes rubrum

Genêt cendré - Genista cinerea
Nerprun purgatif - Rhamnus cathartica
Noisetier - Coryllus avellana
Rosier des chiens - Rosa canina¹
Saule marsault - Salix caprea
Troène commun - Ligustrum vulgare
Viorne mancienne - Viburnum lantana

Strate herbacée



Salsifi des prés
Tragopogon pratensis



Marguerite commune
Leucanthemum vulgare

Bourrache - Borago officinalis
Capucine - Tropaeolum sp. hors majus EVEC
Consoude à tubercules - Symphytum tuberosum
Lotier corniculé - Lotus corniculatus
Sarriette de montagne - Satureja montana
Souci - Calendula officinalis

¹ Plante hôte de *Xylella fastidiosa*

NB : Les végétaux sont présentés par ordre alphabétique, par nom vernaculaire, suivi du nom latin et ils sont soulignés lorsqu'ils appartiennent aux palettes locales indigènes.

Fiche 6

Promouvoir une gestion durable

🍂 Définition

Une **gestion durable, ou différenciée**, adapte l'entretien des espaces en fonction de leurs usages, de leurs intérêts écologique et paysager. C'est une gestion plus proche et plus respectueuse de la nature, qui adapte les tâches d'entretien et leur fréquence et à chaque site. Ce principe de gestion différenciée concerne tous les espaces, avec tous les gradients de naturalité ; forêts, berges de cours d'eau, dépendances vertes routières, cheminements doux, parcs, espaces verts urbains, abords de bâtiments publics, aires de jeux, terrains de sports, cimetières, jardins particuliers...

La gestion différenciée propose de gérer durablement les espaces dans un souci écologique, économique et social, en fonction des besoins. Elle recoupe la philosophie du **développement durable** qui consiste à répondre aux besoins actuels sans compromettre la possibilité des générations futures à répondre aux leurs.



🍂 Les jalons d'un entretien vertueux

Veiller à la qualité du sol

Pour se développer correctement les végétaux ont besoin de sol fertile et vivant, non revêtu. Ils ont également besoin d'espace, afin que le système racinaire assure l'ancrage et l'alimentation en eau et en nutriments. Le volume racinaire est proportionnel au houppier (système aérien composé des branches et feuilles) c'est pourquoi il convient de choisir les végétaux en anticipant leur taille adulte en fonction de la place disponible. Cela garantit un bon développement du végétal et évite des tailles inappropriées.

Choisir des palettes végétales adaptées

Les essences locales et diversifiées sont à privilégier pour accentuer les ambiances paysagères et favoriser la biodiversité. Ces essences seront résistantes à la sécheresse et aux principales maladies phytosanitaires déclarées. Elles seront non toxiques, majoritairement non piquantes et le moins allergisantes possible.

La taille adulte et le port des végétaux seront adaptés au lieu de plantation pour limiter toute intervention de taille, production de déchets verts et diffusion de maladie par le matériel.

Des herbacées et vivaces indigènes pourront utilement constituer une strate couvre sol naturelle et filtrante, à faucher après la montée des graines et en dehors des périodes sensibles pour l'avifaune et entomofaune.



Bannir les produits phytosanitaires

Les produits phytosanitaires sont des produits chimiques utilisés pour l'entretien des cultures, des espaces verts publics ou privés. Ils regroupent herbicides, fongicides, insecticides, engrais...

Ils sont le plus souvent néfastes pour la santé et pour l'environnement. Ils réduisent la biodiversité, polluent les sols et l'eau et se retrouvent dans les végétaux que nous consommons.

Depuis le 1^{er} janvier 2017 la loi Labbé restreint l'usage de certains produits phytosanitaires et nombre de structures publiques ont déjà acté le «zéro phyto» dans leurs pratiques d'entretien.

Depuis le 1^{er} janvier 2019 la loi Labbé s'appliquera également aux particuliers.

Des techniques alternatives aux traitements chimiques existent pour fertiliser, désherber, favoriser les auxiliaires et la lutte intégrée... Des pistes sont proposées ci après.

Leur mise en œuvre doit s'accompagner d'un changement de notre regard et de nos comportements vis à vis de «mauvaises herbes» qui n'en sont pas, de «niveau de propreté» à relativiser, de taille effectuée par habitude sans répondre à une contrainte impérative... **Accepter un peu plus de naturel dans notre environnement, y compris urbain et anthropisé, est le premier pas vers une gestion différenciée et durable.**

Gérer la ressource en eau

Afin de limiter l'arrosage il convient de choisir des végétaux locaux peu gourmands en eau et de planter en pleine terre, avec un paillage biodégradable. Il est préférable d'arroser aux heures les plus fraîches de la journée pour éviter l'évaporation rapide de l'eau. L'eau est à apporter au pied des plantes pour éviter de mouiller les feuilles et réduire le risque de maladies ou de prolifération de moustiques.

Creuser une cuvette au pied des plantes permet un volume d'arrosage abondant qui a le temps de s'infiltrer et de mieux alimenter le système racinaire.

L'arrosage au goutte à goutte permet de gérer la quantité d'eau apportée, de la localiser au pied des végétaux et d'arrêter l'arrosage quand les plantes sont bien installées et autonomes.

L'utilisation d'eau brute est préférable, voire la récupération et le stockage d'eau de pluie lorsque cela est possible.

Pailler les massifs



Le paillage consiste à déposer au pied des plantations d'arbustes, de vivaces et d'annuelles, une épaisseur de matériaux d'origine végétale (exempt d'espèce exotique envahissante) ou minérale : écorce, bois de taille broyés, coques (de cacao ou de noix), de fibre (de noix de coco par exemple), herbe de tonte séchée, feuilles mortes, gravier...

Le paillage a de multiples vertus ;

- il protège le sol de l'érosion et d'une forte évaporation
- il limite le développement herbacé au pied des plantations
- il assure un aspect paysager de qualité en attendant le recouvrement du sol par les plantations
- selon sa nature le paillage peut enrichir le sol en matière organique.

Passer de la tonte à la fauche

Les pelouses ne sont pas très adaptées au climat méditerranéen. En renouvelant la palette végétale de la strate herbacée il est possible de faire évoluer une pelouse en prairie plus naturelle. Cela permet de limiter l'arrosage et d'espacer les tontes.

Sur certains sites, quelques fauches annuelles peuvent être suffisantes. Elles sont à caler dans le respect de l'avifaune et de l'entomofaune.

L'enjeu principal de ce type d'aménagement reste l'acceptabilité d'un espace «naturel» voire «sauvage» par le grand public qui l'assimile encore souvent à une friche ou à un espace abandonné.



Désherber différemment

Le désherbage est une tâche ingrate et répétitive à cantonner aux espaces très anthropisés et pour lesquels une image traditionnelle et particulièrement soignée est recherchée.

Ailleurs un changement des attentes et des comportements est nécessaire pour limiter les interventions.

Pour remplacer l'épandage de produits chimiques, le désherbage peut être réalisé mécaniquement avec des brosses montées sur des balayeuses de voirie, sur micro-tracteur d'espaces verts, sur débroussailleuses...

Le désherbage peut également être réalisé thermiquement, soit en ébouillant les plantes avec une projection de vapeur d'eau ou eau chaude soit par application de flamme directe ou infrarouge. De multiples matériels existent, adaptés aux surfaces à traiter.

Sur les petites surfaces ou chez les particuliers, le désherbage manuel avec une binette ou un sarcloir reste une méthode efficace. Ne pas oublier le paillage limite le développement herbacé dans les massifs.

Enfin envisager un développement d'enherbement spontané, sur les espaces moins fréquentés, qui peu à peu offrira un taux de recouvrement et un équilibre naturel.

Tailler rarement et modestement

En choisissant les bonnes essences on peut obtenir un végétal adulte adapté à l'espace disponible, ne nécessitant pas de taille et offrant un port naturel (colonnaire, étalé, en pinceau...) selon l'effet recherché.

Ne pas tailler permet de limiter les coûts d'entretien, de réduire les déchets verts et la propagation de maladie. Contrairement aux idées reçues, la taille fragilise les végétaux.

Pour les arbres, seule une taille douce, en vert (c'est à dire pendant la période végétative), est à envisager pour rééquilibrer un houppier ou supprimer des branches mortes.

Le port libre d'arbustes est également à favoriser pour les haies. En choisissant bien la palette végétale on peut mixer des gabarits et ports de végétaux complémentaires avec un effet paysager intéressant.

Favoriser les auxiliaires et la lutte intégrée

Les auxiliaires sont des petits animaux et insectes qui en se nourrissant de ravageurs, participent à la reproduction des plantes et à la fertilisation des sols. Ils remplacent utilement et naturellement des produits chimiques. On distingue 3 types d'auxiliaires :

- Les décomposeurs : cloportes, staphylins, champignons et bactéries qui transforment les débris de végétaux et d'animaux en humus, aèrent et ameublissent le sol.
- Les prédateurs : coccinelles, mésanges, hérissons, batraciens, chauve-souris... qui se nourrissent de ravageurs des cultures comme les pucerons, chenilles, limaces...
- Les pollinisateurs : abeilles, bourdons, papillons et syrphes... qui butinent les fleurs et participent à la reproduction des plantes.



Pour favoriser les auxiliaires dans les espaces publics et les jardins particuliers il convient d'installer des nichoirs, des «hôtels à insectes», des petits tas de bois secs. Restanques, éboulis de pierres et haies sont également à préserver.

Certaines plantations vont favoriser ces auxiliaires : les capucines attirent les coccinelles prédatrices des pucerons, les prairies naturelles attirent les insectes, les orties sont des plantes hôtes de papillons... Enfin, les arbustes à baie nourrissent les oiseaux, notamment en hiver : viorne, prunelier, lierre, houx, cornouiller, amélanchier, églantier, sureaux...

Fertiliser par engrais organique ou compostage

Pour rendre les sols fertiles, il faut leur apporter de la matière organique qui, en se décomposant, va améliorer la texture du sol et diffuser les nutriments. Plus écologique que les engrais chimiques, l'humus issu du compostage est un bon amendement qui permet de recycler les déchets verts.

L'apport de fumier composté, suffisamment décomposé, est également une solution naturelle à privilégier.

Pratiquer la rotation des plantations

Que ce soit pour des massifs de vivaces, d'annuelles ou des potagers particuliers... changer les essences plantées tous les ans ou tous les 3 ans, évite d'épuiser les sols et de développer des parasites spécifiques à certaines essences.

Utiliser des produits de traitement naturels

Jardiniers et agriculteurs utilisent de longue date les décoctions de prêle contre le mildiou, la rouille ou l'oïdium. Le savon noir pour sa part élimine les pucerons, acariens et cochenilles sans toucher les auxiliaires.

Gérer les déchets

Ne plus utiliser de produits phytosanitaires industriels emballés ou de bâche plastique pour le paillage, permet de réduire la quantité de déchets.

Les déchets verts de tonte, de taille éventuelle et les feuilles peuvent être recyclés en compost ou en paillage. Les déchets végétaux ne doivent plus être brûlés (Circulaire de novembre 2011). Le brûlage entraîne des désagréments de voisinage (odeur, fumée). Il peut provoquer un départ de feu (suivant les conditions météo, et l'environnement). Enfin le brûlage est une source de pollution. 50kg de déchets verts brûlés produisent autant de particules que 13 000 km parcourus avec un véhicule diesel récent ou 3 semaines de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière bois performante.

Les déchets verts sont donc à valoriser sur les chantiers d'espaces verts, dans les jardins particuliers ou à travers le réseau de déchèterie du territoire.

De multiples bénéfices à communiquer

Une gestion différenciée des espaces verts et des jardins adapte l'entretien aux lieux et à leurs usages, tout en protégeant notre santé et notre environnement. La mise en œuvre de la démarche suppose un plan de gestion bien préparé, espace par espace et une communication volontaire, des usagers et des professionnels. Le changement de mentalité est la clé de la réussite.

Fiche 7

De nouveaux circuits d'approvisionnement en végétaux

Les propositions de palettes végétales s'appuient sur les disponibilités actuelles des pépinières européennes, françaises ou locales (région PACA, voire de Ligurie - Italie). Certaines espèces préconisées nécessiteront des travaux de recherche et développement pour proposer une offre cohérente avec la demande.

D'autres espèces comme les variétés anciennes de fruitiers, d'olivier, font l'objet de vergers conservatoires comme la collection nationale d'oliviers et de figuiers au Conservatoire botanique national Méditerranéen de Porquerolles. L'association du Conservatoire Méditerranéen Partagé met en réseau l'ensemble des acteurs agissant pour la sauvegarde du patrimoine fruitier.

Face aux problématiques des enjeux phytosanitaires (cf. fiche 14), des espèces végétales exotiques envahissantes (cf. fiche 13) et de végétalisation, le besoin d'une flore d'origine garantie et locale est urgent et nécessite une mobilisation forte des acteurs. Pour répondre à cette demande, plusieurs labels valorisent le travail des producteurs engagés et aident les usagers à choisir leur végétaux : les labels **Val'Hor** pour les espèces horticoles, la marque **Végétal local** pour les espèces sauvages et le passeport phytosanitaire qui garantit la culture de végétaux exempt de maladie ou de parasite (conditions de culture).

Labels Val'Hor (interprofession française de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage)

Concernant les plantes horticoles, des labels et outils complémentaires pour les entreprises de la filière sont disponibles, gages d'éco-responsabilité, de qualité et d'**origine des plants**.

- Fleur de France - le signe d'une production française des végétaux ;
- Plantes bleues - le label des fleurs et des plantes cultivées dans le respect de l'environnement (moins de pesticides, d'engrais, plus de recyclage...);
- Label Rouge - la garantie de végétaux de qualité supérieure (sélection de variétés sur les caractéristiques des plantes, maturité, fraîcheur...);
- Code de conduite plantes exotiques envahissantes - l'engagement des professionnels pour préserver la diversité végétale.



Passeport phytosanitaire européen

Au-delà de ces labels d'origine de production et de qualité, c'est bien la **traçabilité des végétaux** (depuis la récolte des graines jusqu'à leur vente en passant par leur mise de culture) qui doit être assurée afin de limiter les risques de dissémination d'organismes nuisibles (*Xylella fastidiosa*, feu bactérien par exemple). Délivré par les Services Régionaux de l'Alimentation (SRAL — DRAAF PACA), un **Passeport phytosanitaire européen** (PPE) attestant du respect des dispositions réglementaires européennes relatives aux normes phytosanitaires et autres exigences particulières doit désormais accompagner les lots de végétaux (arrêté ministériel du 24 mai 2006 modifié). Ce passeport comporte a minima les informations et mentions suivantes :

- « PASSEPORT PHYTOSANITAIRE CE », Code de l'État Membre (FR pour la France) et Nom de l'organisme officiel de contrôle « ONPV-FR »,
- Numéro d'immatriculation du producteur, revendeur ou importateur mettant en circulation les végétaux,
- Numéro de série, de lot ou de semaine,
- Nom botanique : genre et espèce du végétal,
- Quantité,
- La marque « ZP » suivie du code de la ou des zones protégées dans lesquelles le produit est autorisé (ZPb2 pour un produit autorisé à être commercialisé en zone protégée feu bactérien).

NB. Une zone protégée (ZP) est une zone géographique où une protection spécifique vis-à-vis d'un parasite a été mise en place. Pour commercialiser dans ou vers une ZP, il faut respecter les exigences phytosanitaires de la ZP, et demander l'accord du SRAL pour apposer la marque ZP + le code approprié. Ce code est apposé sur le PPE à côté de chaque végétal concerné.

🍃 Marque Végétal local

Entre 2012 et 2014, dans le cadre d'un appel à projets du Ministère de l'Écologie - « Conservation et utilisation durable d'espèces végétales indigènes pour développer des filières locales », la Fédération des Conservatoires botaniques nationaux, l'Afac-Agroforesteries et Plante & cité ont créé la marque « Végétal local ». Ainsi, des filières d'approvisionnement en espèces indigènes d'origine locale se sont structurées autour d'un cahier des charges communs pour promouvoir la production de semences, de plantes ou d'arbres adaptés à des territoires spécifiques, en garantissant l'origine géographique des végétaux (provenance des pieds mères et lieu de mise en culture), la diversité génétique dans les lots de plantes, une traçabilité complète, la conservation de la ressource dans le milieu naturel.

Ces végétaux permettent de mener des opérations de restauration de milieux naturels, de réhabiliter les écosystèmes et les paysages perturbés par les activités humaines.

Un Comité de marque et des audits indépendants assurent la qualité de cette marque.

Pour plus de détails, consulter le site : www.vegetal-local.fr

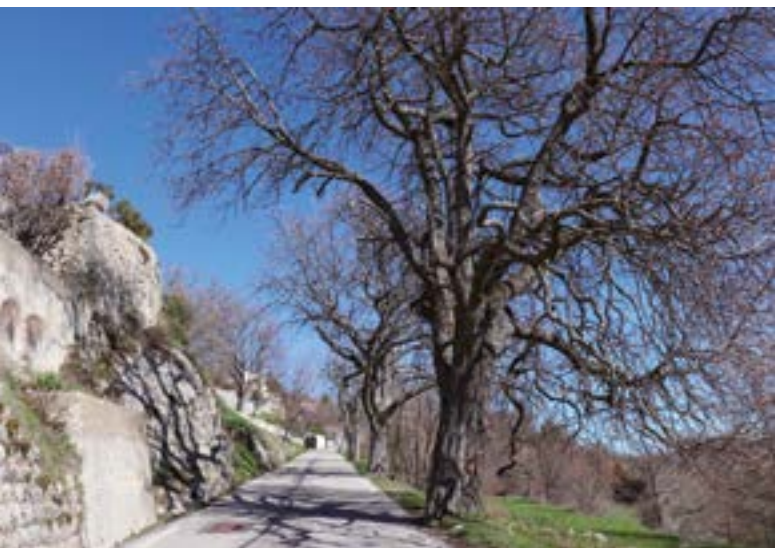
🍃 Espèces disponibles Végétal local

<i>Acer campestre</i>	<i>Cornus mas</i>	<i>Lonicera implexa</i>	<i>Rubus caesius</i>
<i>Acer monspessulanum</i>	<i>Cornus sanguinea</i>	<i>Lonicera periclymenum</i>	<i>Rubus ulmifolius</i>
<i>Acer opalus</i>	<i>Corylus avellana</i>	<i>Lonicera xylosteum</i>	<i>Salix alba</i>
<i>Acer platanoides</i>	<i>Cotinus cogygria</i>	<i>Lysimachia vulgaris</i>	<i>Salix caprea</i>
<i>Acer pseudoplatanus</i>	<i>Crataegus monogyna</i>	<i>Lythrum salicaria</i>	<i>Salix cinerea</i>
<i>Alnus glutinosa</i>	<i>Cytisus sessilifolius</i>	<i>Melica ciliata</i>	<i>Salix eleagnos</i>
<i>Amelanchier ovalis</i>	<i>Daphne gnidium</i>	<i>Mentha aquatica</i>	<i>Salix fragilis</i>
<i>Bituminaria bituminosa</i>	<i>Daucus carota</i>	<i>Papaver rhoeas</i>	<i>Salix purpurea</i>
<i>Brachypodium gr. pinnatum</i>	<i>Dipsacus fullonum</i>	<i>Phalaris arundinacea</i>	<i>Salix triandra</i>
<i>Brachypodium phoenicoïdes</i>	<i>Dorycnium hirsutum</i>	<i>Phillyrea angustifolia</i>	<i>Salix viminalis</i>
<i>Bromopsis erecta</i>	<i>Dorycnium pentaphyllum</i>	<i>Phillyrea latifolia</i>	<i>Sambucus ebulus</i>
<i>Carex acuta</i>	<i>Euonymus europaeus</i>	<i>Phragmites australis</i>	<i>Sambucus nigra</i>
<i>Carex acutiformis</i>	<i>Fraxinus angustifolia</i>	<i>Pistacia lentiscus</i>	<i>Scabiosa atropurpurea</i>
<i>Carex elata</i>	<i>Hedera helix</i>	<i>Pistacia terebinthus</i>	<i>Sedum nicaense</i>
<i>Carex paniculata</i>	<i>Helichrysum stoechas</i>	<i>Populus alba</i>	<i>Sorbus aria</i>
<i>Carex pendula</i>	<i>Hippocrepis emerus</i>	<i>Prunus avium</i>	<i>Sorbus domestica</i>
<i>Carex riparia</i>	<i>Hippophae rhamnoides</i>	<i>Prunus mahaleb</i>	<i>Spartium junceum</i>
<i>Celtis australis</i>	<i>Iris pseudoacorus</i>	<i>Prunus spinosa</i>	<i>Tamarix gallica</i>
<i>Cephalaria leucantha</i>	<i>Jasminum fruticans</i>	<i>Quercus pubescens</i>	<i>Tilia platyphyllos</i>
<i>Cistus albidus</i>	<i>Juniperus communis</i>	<i>Rhamnus alaternus</i>	<i>Trifolium angustifolium</i>
<i>Cistus monspeliensis</i>	<i>Juniperus oxycedrus</i>	<i>Rhamnus cathartica</i>	<i>Typha latifolia</i>
<i>Cistus salvifolius</i>	<i>Juniperus phoenicea</i>	<i>Rhus coriaria</i>	<i>Ulmus minor</i>
<i>Clematis vitalba</i>	<i>Laurus nobilis</i>	<i>Ribes rubrum</i>	<i>Viburnum lantana</i>
<i>Convolvulus cantabrica</i>	<i>Ligustrum vulgare</i>	<i>Rosa gr.canina</i>	<i>Viburnum tinus</i>
<i>Coriaria myrtifolia</i>	<i>Lonicera etrusca</i>	<i>Rosmarinus officinalis</i>	

Fiche 8

Arbres pour villes et villages

Les arbres à feuillages caducs de 1^{re} ou 2^e grandeur ont une place de choix dans les paysages urbains. Ce sont les alignements de haute tige qui soulignent des portions de route et marquent les entrées de villes et villages. Mails, places, jeux de boule, parcs de stationnement... sont aussi traditionnellement ombragés et forgent le caractère méridional des espaces publics.



Entrée de village du Haut-pays.

Avec les enjeux du changement climatique, ces plantations sont déterminantes pour offrir des ombres portées sur le bâti, diminuer les îlots de chaleur, rendre agréable la pratique d'un espace public...

Les structures et palettes végétales existantes sont donc à conforter et renouveler car les végétaux présents sont parfois sénescents.

Les nouvelles plantations proposées s'inspirent des végétaux traditionnels marqueurs de l'espace, tout en écartant les essences les plus vulnérables aux maladies phytosanitaires actuelles (palmiers, marronnier...). Des cultivars résistants sont proposés pour le platane - *Platanus X acerifolia* 'platanor' et l'orme - Orme - *Ulmus minor* 'Vana'. Les plantes hôtes de *Xylella fastidiosa* comme le Frêne à feuille étroite - *Fraxinus oxyphylla*³ ou l'Érable sycomore *Erable sycomore* - *Acer pseudoplatanus*³ sont signalées mais non écartées car il n'y a pas pour l'instant de foyer de contamination déclaré avec ces arbres.

Les propositions s'appuient sur des végétaux à croissance relativement rapide et des essences nobles qui ont une durée de vie potentielle pouvant dépasser un siècle. Les «bois blancs» de type peupliers ou la famille des légumineuses (robinier, sophora, gleditzia) sont donc écartés pour leur faible pérennité.

Un port élancé avec un houppier généreux est privilégié, ainsi que la capacité à supporter, au besoin, une taille de formation pour rehausser les charpentières afin de dégager un gabarit routier ou permettre des installations temporaires.

Les arbres fruitiers (oliviers, agrumes, fruitiers à noyau ou pépin) ou agrestes (amandier, murier...) n'ont pas été retenus car ce sont des arbres de vergers ou cornier, à petit gabarit, non adaptés à la structure végétale urbaine recherchée.

Les arbres dont le système racinaire traçant endommage les revêtements de sol urbain ou routier comme les pins sont également écartés.

Les arbres à croissance lente et à la silhouette peu adaptée à une conduite de haute tige comme le chêne vert ou pubescent, les érables champêtre ou de Montpellier, ne sont pas préconisés dans un contexte urbain.

Enfin la question de l'approvisionnement en pépinière a malheureusement limité l'introduction d'essences nouvelles, potentiellement intéressantes, mais encore non couramment commercialisées.



Mail de village

Les différents critères de sélection d'arbres en ville, destinés à des structures végétales traditionnelles d'alignement, mail ou beau sujet isolé, réduisent la palette végétale proposée, mais permettent de réaffirmer des «valeurs sûres» tout en renforçant le caractère paysager de chaque ensemble paysager de la CASA.

¹ Taille supérieure à 20m de haut

² Taille comprise entre 15 et 20m

³ Plante hôte de *Xylella fastidiosa*

NB : Les végétaux sont présentés par ordre alphabétique, par nom vernaculaire, suivi du nom latin et ils sont soulignés lorsqu'ils appartiennent aux palettes locales indigènes.

pour le littoral

Communes d'Antibes Juan-les-Pins, Vallauris Golfe-Juan.
Pour partie Biot et Villeneuve Loubet.



Camphrier
Cinnamomum camphora



Brachychiton
Brachychiton populneum



Faux poivrier
Schinus molle



Frêne à fleur
Fraxinus ornus



Kolreuteria
Koelreuteria paniculata



Lilas de Perse,
Melia,
Margousier
Melia azedarach

Peuvent également convenir :

Kolreuteria, Chine flame tree - *Koelreuteria bipinnata* (difficile à trouver en pépinière)

Micocoulier de Provence - *Celtis australis / occidentalis*

Platane - *Platanus X acerifolia 'platanor'* (résistant au chancre avec port naturel à privilégier)

Brachychiton acerifolius - *Brachychiton acerifolius*

NB : Les végétaux sont présentés par ordre alphabétique, par nom vernaculaire, suivi du nom latin et ils sont soulignés lorsqu'ils appartiennent aux palettes locales indigènes.

pour le moyen pays des collines

Communes de Châteauneuf , La Colle-sur-Loup , Le Rouret , Opio, Roquefort-les-Pins, Saint-Paul de Vence , Valbonne Sophia Antipolis.

Pour partie Biot, Gourdon, Le Bar-sur-Loup, Tourrettes-sur-Loup et Villeneuve Loubet.



Micocoulier
de Provence
Celtis
australis



Frêne à feuille
étroites
Fraxinus
*oxyphylla*³



Tilleul à
petites feuilles
Tilia cordata

Peuvent également convenir :

Micocoulier de Virginie - *Celtis occidentalis*

Platane - *Platanus X acerifolia* 'platanor' (résistant au chancre avec port naturel à privilégier)

Tilleul à grandes feuilles - *Tilia platyphyllos*

³ Plante hôte de *Xylella fastidiosa*

NB : Les végétaux sont présentés par ordre alphabétique, par nom vernaculaire, suivi du nom latin et ils sont soulignés lorsqu'ils appartiennent aux palettes locales indigènes.

pour le haut pays

Communes de Bézaudun-les-Alpes, Bouyon Caussols, Cipières, Conségudes, Courmes, Coursegoules, Gréolières, La Roque-en-Provence, Les Ferres.
Pour partie Gourdon, Le Bar-sur-Loup et Tourrettes-sur-Loup.



Erable plane
Acer
platanoides



Frêne élevé
Fraxinus
excelsior



Orme
Ulmus minor
'Vana'

Peuvent également convenir :

Érable à feuilles d'obier - Acer opalus

Érable sycomore - Acer pseudoplatanus³

Orme - Ulmus minor 'Vana'

Tilleul commun - Tilia x europaea

³ Plante hôte de *Xylella fastidiosa*

NB : Les végétaux sont présentés par ordre alphabétique, par nom vernaculaire, suivi du nom latin et ils sont soulignés lorsqu'ils appartiennent aux palettes locales indigènes.

Fiche 9

Arbres pour parcs et jardins

Introduire la nature dans les espaces urbanisés peut prendre de multiples formes : jardin particulier, square, parc, promenade plantée... Ce maillage participe pleinement à la qualité du cadre de vie et à la biodiversité.

Les arbres adaptés à ces espaces peuvent être indigènes ou horticoles.

Les critères de sélection s'appuient sur leur taille adulte, préférentiellement de quatrième ou troisième grandeur (généralement moins de 10m de haut) en adéquation avec l'espace disponible souvent réduit. L'adaptation du port naturel de l'arbre à l'espace disponible (port érigé, colonnaire ou étalé...), sans taille, est un atout (moins d'entretien, moins de déchets verts, moins de risque de transmission de maladies). L'aspect décoratif du feuillage, de l'écorce, de la floraison, ainsi que de belles couleurs d'automne motivent également le choix des végétaux.



Les arbres peuvent être à feuillages caducs ou persistants. La localisation précise des arbres à feuillages persistants est à calculer en fonction des ombres portées pour éviter d'ombrager en hiver des lieux de vie.

Les végétaux proposés sont non toxiques, non piquants, le moins allergisant possible et sont non invasifs.

Les essences les plus vulnérables aux maladies phytosanitaires actuelles sont écartées (palmiers par exemple) ainsi que les arbres risquant de polluer génétiquement des stations locales (caroubier).



Lorsqu'ils existent, des cultivars résistants sont proposés. Les plantes hôtes de *Xylella fastidiosa* sont signalées mais non écartées, dans la mesure où il n'y a pas pour l'instant de foyer de contamination déclaré avec ces arbres.

La sélection de végétaux proposée vise à accentuer les ambiances des trois ensembles paysagers de la CASA, même si certains végétaux peuvent se développer sur plusieurs territoires.

Les propositions de palette exotique pour le littoral supposent de planter certains végétaux en situation abritée (épaulés par un bâtiment, bien exposés au sud, hors vent) afin de limiter le risque de perte en cas d'hiver rigoureux.

Les arbres fruitiers sont développés dans une fiche spécifique. Seuls les agrumes et quelques espèces spontanées dans le haut pays sont identifiés ici.

Les arbres de 1^{re} et 2^e grandeur proposés pour les espaces urbains des villes et villages, peuvent également convenir en parc et jardin, à condition de disposer d'espace en adéquation avec leur développement. Rappel des d'arbres 1^{re} et 2^e grandeur proposés par territoire :

pour le littoral

Camphrier - *Cinnamomum camphora*
Brachychiton - *Brachychiton populneum* ou *acerifolius*
Faux poivrier - *Schinus molle*
Frêne à fleur - *Fraxinus ornus*
Kolreuteria - *Koelreuteria paniculata* ou *bipinnata*
Lilas de Perse, Margousier - *Melia azedarach*
Micocoulier de Provence - *Celtis australis* / *occidentalis*
Platane - *Platanus X acerifolia* 'platanor'

pour le moyen pays des collines

Chêne chevelu - *Quercus cerris*
Frêne à feuille étroites - *Fraxinus oxyphylla*¹
Tilleul à petites feuilles - *Tilia cordata*
Tilleul à grandes feuilles - *Tilia platyphyllos*
Micocoulier de Provence - *Celtis australis* / *occidentalis*
Platane - *Platanus X acerifolia* 'platanor'

pour le haut pays

Erable plane - *Acer platanoides*
Érable à feuilles d'obier - *Acer opalus*
Erable sycomore - *Acer pseudoplatanus*¹
Frêne élevé - *Fraxinus excelsior*
Orme - *Ulmus minor* 'Vana'
Tilleul commun - *Tilia x europaea*

¹ Plante hôte de *Xylella fastidiosa*

NB : Les végétaux sont présentés par ordre alphabétique, par nom vernaculaire, suivi du nom latin et ils sont soulignés lorsqu'ils appartiennent aux palettes locales indigènes.

pour le littoral

Communes d'Antibes Juan-les-Pins, Vallauris Golfe-Juan.
Pour partie Biot et Villeneuve Loubet.

Arbres de 2^e et 3^e grandeur pouvant convenir en parcs et jardins



Érable de Montpellier
Acer monspessulanum



Araucaria bidwillii, Pin Bunya
Araucaria bidwillii



Tamaris commun
Tamaris gallica

Peuvent également convenir :

Arbousier d'Amérique - *Arbutus andrachne*
Chêne vert - *Quercus ilex*
Lilas des indes - *Lagerstroemia indica*
Magnolia - *Magnolia grandiflora* / *X soulangiana*
Mimosa des 4 saisons - *Acacia retinodes*
Pin des canaries - *Pinus canariensis*
Pin pignon - *Pinus pinea*
Tamaris d'été - *Tamaris pentandra* ou *africana*
Tamaris de printemps - *Tamaris tetrandra*

Agrume pour climat doux littoral

Citron - *Citrus Lemon*
Bergamote - *Citrus aurantium* 'Bergamia'
Clémentinier, Mandarinier - *Citrus reticulata*
Cédratier - *Citrus medica*
Oranger - *Citrus sinensis*
Pamplemoussier - *Citrus grandis* / *paradis*

Végétaux à connotation exotique, à planter en exposition abritée, car sensible au gel :



Grevillea
Grevillea robusta



Jacaranda
Jacaranda mimosaeifolia

Araucaria, Pin de Norfolk - *Araucaria heterophylla*
Avocatier - *Persea americana*
Bauhinia, arbre orchidée - *Bauhinia grandiflora*
Ficus - *Ficus robusta*
Filao - *Casuarina equisetifolia*
Bananier - *Musa paradisiaca*
Podocarpus - *Podocarpus macrophyllus*

¹ Plante hôte de *Xylella fastidiosa*

NB : Les végétaux sont présentés par ordre alphabétique, par nom vernaculaire, suivi du nom latin et ils sont soulignés lorsqu'ils appartiennent aux palettes locales indigènes.

pour le moyen pays des collines

Communes de Châteauneuf , La Colle-sur-Loup , Le Rouret , Opio, Roquefort-les-Pins, Saint-Paul de Vence , Valbonne Sophia Antipolis.
Pour partie Biot, Gourdon, Le Bar-sur-Loup, Tourrettes-sur-Loup et Villeneuve Loubet.

Arbres de 2^e et 3^e grandeur pouvant convenir en parcs et jardins



Erable
champêtre
Acer campestre



Marronnier
d'Inde
*Aesculus
hippocastanum
'pavia'*



Oranger
des osages
*Maclura
aurantica*
(cultivar sans
épine)

Peuvent également convenir :

Aliboufier - *Styrax officinalis*

Chêne pubescent - *Quercus pubescens*

Chêne vert - *Quercus ilex*

Cyprès de Provence - *Cupressus sempervirens*

Cyprès d'Italie - *Cupressus sempervirens 'stricta'*

Mûrier blanc - *Morus alba* (cultivar stérile)

Mûrier noir - *Morus nigra* (cultivar stérile)

Charme houblon - *Ostrya carpinifolia*

Pin d'Alep - *Pinus halepensis*

Agrumes résistant au climat du moyen pays

Clémentinier, Mandarinier - *Citrus reticulata 'satsuma'*

Oranger amer, Bigarier - *Citrus aurantium* (piquant)

Yuzu - *Citrus junos*

Kumquatier - *Fortunella margarita*

Limequat (Greffé sur poncyrus + résistant au gel)

Arbres fruitiers locaux

Amandier - *Prunus amygdalus*

Olivier - *Olea europaea*¹

¹ Plante hôte de *Xylella fastidiosa*

NB : Les végétaux sont présentés par ordre alphabétique, par nom vernaculaire, suivi du nom latin et ils sont soulignés lorsqu'ils appartiennent aux palettes locales indigènes.

pour le haut pays

Communes de Bézaudun-les-Alpes, Bouyon Caussols, Cipières, Conségudes, Courmes, Coursegoules, Gréolières, La Roque-en-Provence, Les Ferres.
Pour partie Gourdon, Le Bar-sur-Loup et Tourrettes-sur-Loup.

Arbres de 2^e et 3^e grandeur pouvant convenir en parcs et jardins



Alisier blanc
Sorbus aria



Charme
houblon
Ostrya
carpinifolia



Cormier
Sorbus
domestica



Peuvent également convenir :

Bois de Sainte Lucie - *Prunus mahaleb*
Cèdre du Liban / de l'Himalaya - *Cedrus libani* / *deodara*
(grand développement)
Charme - *Carpinus betulus* (en ubac)
Chêne pubescent - *Quercus pubescens*
Érable champêtre - *Acer campestre*
Hêtre - *Fagus sylvatica* (en ubac - grand développement)
Orme de Sibérie - *Zelkova crenata* (grand développement)
Pin sylvestre - *Pinus sylvestris*
Sapin d'Espagne - *Abies Pinsapo*
Sorbier des oiseleurs - *Sorbus aucuparia*

Arbres et arbrisseaux fruitiers locaux

Cognassier - *Cydonia oblonga*
Noisetier - *Coryllus avellana*
Noyer royal / noir - *Juglans regia*¹ / *nigra*
Poirier cultivé - *Pyrus communis*
Pommier sauvage - *Malus sylvestris*
Prunier domestique - *Prunus domestica*

¹ Plante hôte de *Xylella fastidiosa*

NB : Les végétaux sont présentés par ordre alphabétique, par nom vernaculaire, suivi du nom latin et ils sont soulignés lorsqu'ils appartiennent aux palettes locales indigènes.

Fiche 10

Arbustes pour parcs et jardins



Les plantations d'arbustes et de vivaces composent l'ossature d'un jardin, ses différents plans, «les vides et les pleins». Elles donnent le ton des ambiances et l'attrait du jardin ou du parc au gré des saisons.

Les massifs participent grandement à la biodiversité en abritant et en nourrissant la petite faune, les insectes et les oiseaux.

La définition d'une palette d'arbustes et de vivaces est donc un moment clé de la conception d'un jardin ou d'un parc. D'autant plus que les critères techniques à intégrer sont multiples ;

adaptation des végétaux au sol et au climat, végétaux non toxiques, non piquants, le moins allergisant possible et non invasifs.

Les essences les plus vulnérables aux maladies phytosanitaires actuelles sont écartées et les plantes hôtes de *Xylella fastidiosa* sont signalées mais non exclues, quand elles ne constituent pas pour l'instant de foyer de contamination déclaré.

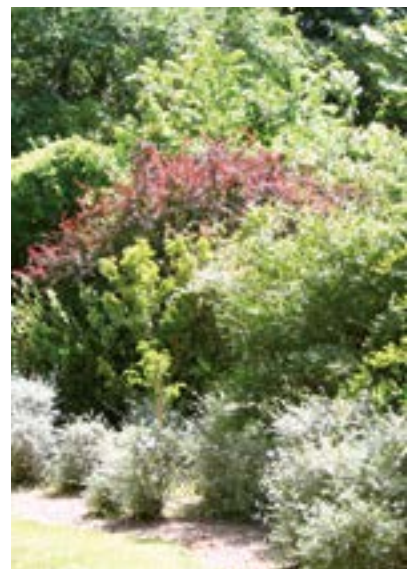
Les critères esthétiques dans les choix des végétaux sont également très divers ; essences à feuillages caducs ou persistants pour marquer les saisons, taille et port naturel pour limiter l'entretien, effet décoratif du feuillage, du bois, de la fructification ou des couleurs automnales, couleur et étalement des floraisons du printemps à la fin de l'automne...

Les mélanges sont la clé de la réussite des ambiances et de la biodiversité.

L'association de plantes indigènes et horticoles permet de renforcer le caractère d'un jardin ou d'un espace vert, tout en offrant des massifs rustiques, demandant souvent moins d'arrosage et moins d'entretien.

La sélection de végétaux proposée ici vise à accentuer le caractère des 3 territoires de la CASA en proposant des jardins très typés :

- «Jardin littoral» et «Riviera»,
- «Jardin sec de colline méditerranéenne»,
- «Jardin Alpes d'azur».



Massifs d'arbustes et de vivaces d'ambiance littorale



Ambiance de colline méditerranéenne sèche



pour le littoral

Communes d'Antibes Juan-les-Pins, Vallauris Golfe-Juan.
Pour partie Biot et Villeneuve Loubet.

Arbustes pour un «jardin littoral»



Ceanothe
Ceanothus X delilianus



Cinénaire maritime
Senecio cineraria



Germadrée arbustive
Teucrium fruticans



Ketmis de Syrie
Hibiscus syriacus

Peuvent également convenir :

Callistemon, rince bouteille - *Callistemon viminalis*
Caryopteris - *Caryopteris clandonensis / incana*
Ceanothe - *Ceanothus X delilianus / arboreus / thyrsiflorus / griseus* (intolérant au calcaire)
Chèvrefeuille d'hiver - *Lonicera fragrantissima*
Chimonanthe précoce - *Chimonanthus praecox*
Dorycnie à cinq feuilles - *Dorycnium pentaphyllum*
Euphorbe arborescente - *Euphorbia dendroides*
Euphorbe des vallons - *Euphorbia characias*
Gaura - *Gaura lindheimeri*
Genévrier de phoenicie - *Juniperus phoenicea*

Goyavier - *Feijoa sellowiana*
Grevillea - *Grevillea juniperiana / rosmarinifolia*
Griselinia - *Griselinia littoralis*
Immortelle des dunes - *Helichrysum stoechas*¹
Immortelle tardive - *Helichrysum italicum*¹
Jacobinia - *Jacobinia suberecta*
Mauve en arbre - *Malva arborea*
Myoporum - *Myoporum laetum*
Osmanthe - *Osmanthus fragrans*
Perovskia - *Perovskia atriplicifolia*
Santoline petit cyprès - *Santolina chamaecyparissus* (gris) et *virens* (vert)

Vivaces et plantes exotiques pour un esprit «Riviera»



Beschorneria
Beschorneria yuccoides



Cycas
Cycas revoluta



Strelitzia - *Strelitzia reginae*
(arrosage au pied pour éviter les moustiques)



Vipérine
Echium giganteum

Peuvent également convenir :

Agave queue de renard - *Agave attenuata* (sans épine et non invasive)
Agapanthe - *Agapanthus umbellatus*
Armoise - *Artemisia arborescens*
Arum - *Zantedeschia aethiopica*
Aster du cap - *Agathe coelestris*
Bananier - *Musa paradisiaca*

Bulbine - *Bulbinella frutescens*
Hémérocalle - *Hemerocallis X fulva / lilioasphodelus*
Kniphofia - *Kniphofia uvaria*
Sauge du Mexique - *Salvia leucantha*
Plante corail - *Russelia equisetiformis*
Plumbago - *Ceratostigma plumbaginoides*

¹ Plante hôte de *Xylella fastidiosa*

NB : Les végétaux sont présentés par ordre alphabétique, par nom vernaculaire, suivi du nom latin et ils sont soulignés lorsqu'ils appartiennent aux palettes locales indigènes.

pour le moyen pays des collines

Communes de Châteauneuf , La Colle-sur-Loup , Le Rouret , Opio, Roquefort-les-Pins, Saint-Paul de Vence , Valbonne Sophia Antipolis.
Pour partie Biot, Gourdon, Le Bar-sur-Loup, Tourrettes-sur-Loup et Villeneuve Loubet.

Arbustes indigènes pour un «jardin sec de colline méditerranéenne»



Arbousier commun
Arbutus unedo



Buplèvre ligneux
Bupleurum fruticosum



Ciste cotonneux
Cistus albidus



Pistachier lentisque
Pistacia lentiscus

Autres arbustes indigènes pouvant convenir :

Arbre à perruque - *Cotinus coggygria*
Baguenaudier - *Colutea arborescens*
Centranthe rouge - *Centranthus ruber*
Cytise velu - *Cytisus villosus*
Cornouiller sanguin - *Cornus sanguinea*
Coronille faux-séné - *Hippocrepis emerus*
Dorycnie à cinq feuilles - *Dorycnium pentaphyllum*
Euphorbe des vallons - *Euphorbia characias*
Euphorbe épineuse - *Euphorbia spinosa* (piquant)
Filaire à feuilles étroites - *Phillyrea angustifolia*
Filaire à feuilles larges - *Phillyrea latifolia*¹

Genévrier oxycèdre - *Juniperus oxycedrus* (piquant)
Lavande à larges feuilles - *Lavandula latifolia*
Myrte commun - *Myrtus communis*¹
Nerprun Alaterne - *Rhamnus alaternus*¹
Pistachier térébinthe - *Pistacia terebinthus*
Romarin - *Rosmarinus officinalis*¹
Rosier toujours vert - *Rosa sempervirens* (piquant)
Rouvet blanc - *Osyris alba*
Santoline petit cyprès - *Santolina chamaecyparissus*
Viorne tin - *Viburnum tinus*

Vivaces et plantes exotiques pour un esprit «Riviera»



Lavandin
Lavandula 'Grosso'



Perovskia
Perovskia atriplicifolia



Rose trémière
Alcea rosea



Vipérine
Echium giganteum

Autres arbustes et vivaces horticoles pouvant convenir :

Abelia - *Abelia grandiflora*
Belle-de-nuit - *Mirabilis jalapa*
Escallonia - *Escallonia rubra*
Gaura - *Gaura lindheimeri*
Iris - *Iris sp*

Lavandin - *Lavandula 'Abria'* ou *'Super'*
Oranger du Mexique - *Choisya ternata*
Sauge officinale / sclarée / à petites feuilles / de Gregg -
Salvia officinalis / sclarea / microphylla / greggii
Plumbago - *Ceratostigma plumbaginoides*

¹ Plante hôte de *Xylella fastidiosa*

NB : Les végétaux sont présentés par ordre alphabétique, par nom vernaculaire, suivi du nom latin et ils sont soulignés lorsqu'ils appartiennent aux palettes locales indigènes.

pour le haut pays

Communes de Bézaudun-les-Alpes, Bouyon Caussols, Cipières, Conségudes, Courmes, Coursegoules, Gréolières, La Roque-en-Provence, Les Ferres.
Pour partie Gourdon, Le Bar-sur-Loup et Tournettes-sur-Loup.

Arbustes indigènes pour un «jardin Alpes d'Azur»



Amélanchier
Amelanchier ovalis



Cornouiller sanguin
Cornus sanguinea



Arbre à perruque
Cotinus coggygria



Viorne mancienne
Viburnum lantana

Autres arbustes indigènes pouvant convenir :

Arbre à perruque - Cotinus coggygria

Cornouiller mâle - Cornus mas

Coronille faux-séné - Hippocrepis emerus

Euphorbe épineuse - Euphorbia spinosa (piquant)

Genévrier commun - Juniperus communis (piquant)

Groseillier des Alpes - Ribes alpinum (piquant)

Groseillier rouge - Ribes rubrum

Nerprun purgatif - Rhamnus cathartica

Rosier des champs - Rosa arvensis (piquant)

Rosier des chiens - Rosa canina¹ (piquant)

Rosier des haies - Rosa agrestis (piquant)

Sarriette de montagne - Satureja montana

Viorne obier - Viburnum opulus

Arbustes horticoles



Forsythia
Forsythia x intermedia



Pivoine
Paeonia suffruticosa



Seringat commun
Philadelphus coronarius



Spirée Vanhoutte
Spirea Vanhouttei

Peuvent également convenir :

Lilas - Syringa vulgaris

Kolkwitzia - Kolkwitzia amabilis

Pivoine - Paeonia (nombreux cultivars)

Rosier - Rosa (très nombreux cultivars mais piquant)

Spirée - Spirea arguta / japonica

¹ Plante hôte de *Xylella fastidiosa*

NB : Les végétaux sont présentés par ordre alphabétique, par nom vernaculaire, suivi du nom latin et ils sont soulignés lorsqu'ils appartiennent aux palettes locales indigènes.



Exemple de haie mixte doublée d'arbustes bas

La plantation de haie en espace public et jardin particulier permet de cerner un aménagement ou de marquer une limite de propriété.

Ces plantations sont une opportunité pour créer une richesse variétale et paysagère, en rupture avec les haies mono-spécifiques trop souvent généralisées.

Ainsi, sont à éviter, thuya, élaéagnus, laurier cerise, troène de Californie, cotonéaster, cyprès bleu de l'Arizona, cupressocyparis... vecteurs de banalisation paysagère, peu favorables à la biodiversité, présentant un risque fort de décimation en cas de maladie et produisant des déchets verts de taille très volumineux, fortement inflammables. Les plantes invasives comme le pittosporum ou l'olivier de Bohême sont également exclues.

Les arbres ne sont pas préconisés dans ce type de haie, car de façon formelle, ils doivent être plantés en recul de 2m par rapport à une limite de propriété.

Les mélanges d'arbustes et arbrisseaux horticoles et locaux, proposés ci après visent une taille adulte à 2m. Ils sont pour partie à feuillages persistants ou avec un port compact, résistants aux maladies, non toxiques, peu allergisants, peu gourmands en eau, indemnes d'espèces végétales exotiques envahissantes, limitant le risque incendie. En les mélangeant, il est possible d'obtenir différentes textures de feuillages, des floraisons étalées sur plusieurs mois, et des couleurs d'automne qui agrémentent la haie. Il est possible de doubler les plantations avec des arbustes à vitesse de croissance plus ou moins rapide pour donner de l'épaisseur et un effet plus naturel à la haie.

En termes d'entretien, l'absence de taille permet d'obtenir des silhouettes souples, tout en limitant la diffusion de maladies et la production de déchets verts.

D'un point de vue pédoclimatique, certaines espèces peuvent se développer sur plusieurs ensembles paysagers de la CASA. Mais, afin d'affirmer le caractère paysager de chaque territoire (littoral, moyen pays des collines et haut pays), les végétaux sont volontairement répartis et préconisés le plus souvent sur un seul territoire.

Les propositions portent également sur des plantes grimpantes à palisser sur clôture. Cette solution est économe en emprise, comparée à une haie. Elle permet d'associer des espèces florifères, souvent parfumées, à feuillages persistants ou caducs.



Exemple de bougainvillier en clôture végétale

Les végétaux piquants ont été volontairement écartés des propositions. Les particuliers qui recherchent absolument une haie défensive doivent en assumer la responsabilité vis-à-vis de tiers et se protéger pour ne pas se blesser lors de l'entretien. Parmi les arbustes et arbrisseaux piquant pouvant se développer sur le territoire de la CASA on peut citer :

- l'argousier - *Hippophae rhamnoides*,
- le chalef - *Elaeagnus X ebbingei* ;
- le cytise épineux - *Calicotome spinosa*¹ ;
- l'épine du Christ - *Paliurus spina-christi* ;
- l'épine noire - *Prunus spinosa* ;
- le pyracantha - *Pyracantha angustifolia* ;
- l'érythrine - *Erythrina crista-galli* (arbre de 3^e grandeur pour l'ensemble paysager littoral) ;
- le houx - *Ilex aquifolium* (pour le haut pays) ;
- l'aubépine - *Crataegus monogyna* (pour le moyen et haut pays).

¹ Plante hôte de *Xylella fastidiosa*

NB : Les végétaux sont présentés par ordre alphabétique, par nom vernaculaire, suivi du nom latin et ils sont soulignés lorsqu'ils appartiennent aux palettes locales indigènes.



pour le littoral

Communes d'Antibes Juan-les-Pins, Vallauris Golfe-Juan.
Pour partie Biot et Villeneuve Loubet.

Proposition d'arbustes pour constituer des haies en mélange sur l'ensemble paysager littoral



Callistemon, rince bouteille
Callistemon viminalis



Filaire à feuilles étroites
Phillyrea angustifolia



Goyavier
Feijoa sellowiana



Griselinia
Griselinia littoralis



Myoporum
Myoporum laetum



Genévrier de Phénicie
Juniperus phoenicea

Autres arbustes pouvant convenir pour étoffer et diversifier une haie

Arbousier commun - *Arbutus unedo*

Caryopteris - *Caryopteris clandonensis / incana*

Ceanothe - *Ceanothus X delilianus / thyrsiflorus / griseus / arboreus* (intolérant au calcaire)

Chèvrefeuille d'hiver - *Lonicera fragrantissima*

Chimonanthe précoce - *Chimonanthus praecox*

Ketmis de Syrie - *Hibiscus syriacus*

Mauve en arbre - *Malva arborea*

Metrosideros - *Metrosideros thomasi*

Myrte commun - *Myrtus communis*¹

Myrte d'Australie - *Eugenia myrtifolia* (gélif)

Nerprun Alaterne - *Rhamnus alaternus*¹

Osmanthe - *Osmanthus fragrans*

Photinia - *Photinia fraseri*

Lentisque - *Pistacia lentiscus*

Proposition de plantes grimpantes à palisser pour constituer une clôture végétale



Solanum
Solanum jasminoides



Bougainvillier
Bougainvillea glabra



Plumbago, Dentelaire du Cap
Plumbago larpente



Jasmin étoilé (fort développement)
Trachelospermum jasminoides

Autres grimpantes pouvant convenir :

Bignone - *Pandorea jasminoides*

Bignone - *Pandorea ricasoliana*

Bignone - *Distictis buccinatoria*

Bougainvillier - *Bougainvillea spectabilis* (cultivars de couleur)

Chèvrefeuille des Baléares - *Lonicera implexa*

Rosier - *Rosa laevigata*

Tecomaria - *Tecomaria capensis*

Tumbergia - *Tumbergia alata*

¹ Plante hôte de *Xylella fastidiosa*

NB : Les végétaux sont présentés par ordre alphabétique, par nom vernaculaire, suivi du nom latin et ils sont soulignés lorsqu'ils appartiennent aux palettes locales indigènes.

pour le moyen pays des collines

Communes de Châteauneuf , La Colle-sur-Loup , Le Rouret , Opio, Roquefort-les-Pins, Saint-Paul de Vence , Valbonne Sophia Antipolis.

Pour partie Biot, Gourdon, Le Bar-sur-Loup, Tourrettes-sur-Loup et Villeneuve Loubet.

Proposition d'arbustes pour constituer des haies en mélange sur l'ensemble paysager des collines



Arbre à perruque
Cotinus coggygria



Baguenaudier
Colutea arborescens



Escallonia
Escallonia rubra



Kolkwitzia
Kolkwitzia amabilis



Genévrier oxycède
Juniperus oxycedrus (piquant)



Viorne tin
Viburnum tinus

Autres arbustes pouvant convenir pour étoffer et diversifier une haie

Abelia - *Abelia grandiflora*

Cornouiller sanguin - *Cornus sanguinea*

Coronille faux-séné - *Hippocrepis emerus*

Filaire à feuilles larges - *Phillyrea latifolia*¹

Laurier sauce - *Laurus nobilis*¹

Myrte commun - *Myrtus communis*¹

Nerprun Alaterne - *Rhamnus alaternus*¹

Oranger du Mexique - *Choisya ternata*

Raphiolepis - *Raphiolepis indica*

Proposition de plantes grimpantes à palisser pour constituer une clôture végétale



Bignone
Campsis radicans



Lierre
Hedera helix



Rosier banks
Rosa banksiae



Chèvrefeuille de Toscane
Lonicera etrusca

Autres grimpantes pouvant convenir :

Clématite - *Clematis montana*

Rosier - *Rosa laevigata*

Vigne vierge - *Parthenocissus quinquefolia* / *tricuspidata*

¹ Plante hôte de *Xylella fastidiosa*

NB : Les végétaux sont présentés par ordre alphabétique, par nom vernaculaire, suivi du nom latin et ils sont soulignés lorsqu'ils appartiennent aux palettes locales indigènes.

pour le haut pays

Communes de Bézaudun-les-Alpes, Bouyon Caussols, Cipières, Conségudes, Courmes, Coursegoules, Gréolières, La Roque-en-Provence, Les Ferres.
Pour partie Gourdon, Le Bar-sur-Loup et Tourrettes-sur-Loup.

Proposition d'arbustes pour constituer des haies en mélange sur l'ensemble paysager du haut-pays



Charme - *Carpinus betulus*
(taillé en charmillé)



Genévrier commun
Juniperus communis (piquant)



Lilas
Syringa vulgaris



Seringat commun
Philadelphus coronarius



Troène commun
Ligustrum vulgare



Viorne obier
Viburnum opulus

Autres arbustes pouvant convenir pour étoffer et diversifier une haie

Abelia - *Abelia grandiflora*

Amélanchier - *Amelanchier ovalis*

Cornouiller sanguin - *Cornus sanguinea*

Forsythia - *Forsythia x intermedia*

Kolkwitzia - *Kolkwitzia amabilis*

Nerprun purgatif - *Rhamnus cathartica*

Noisetier - *Corylus avellana*

Spirée - *Spirea arguta* / *japonica* / *vanhouttei*

Viorne mancienne - *Viburnum lantana*

Proposition de plantes grimpantes à palisser pour constituer une clôture végétale



Chèvrefeuille des haies
Lonicera xylosteum



Clématite des Alpes
Clematis alpina

Autres grimpantes pouvant convenir :

Clématite des haies - *Clematis vitalba*

Eglantier - *Rosa canina*

Houblon grimpant - *Humulus lupulus*

Vigne vierge - *Parthenocissus quinquefolia* / *tricuspidata*

¹ Plante hôte de *Xylella fastidiosa*

NB : Les végétaux sont présentés par ordre alphabétique, par nom vernaculaire, suivi du nom latin et ils sont soulignés lorsqu'ils appartiennent aux palettes locales indigènes.

Fiche 12

Haies arborées traditionnelles



Les haies agrestes constituent des milieux riches. Elles concentrent de nombreuses fonctions :

- Structure paysagère qui souligne le parcellaire et cloisonne l'espace,
- Réduction du ruissellement et du risque d'érosion des sédiments,
- Rétention de l'eau,
- Création d'un microclimat (rétention d'humidité, diminution d'îlot de chaleur),
- Brise vent (rugosité, protection des vents dominants, lutte contre l'érosion éolienne),
- Fixation et maturation des sols (ameublissement par la faune épigée, développement de l'humus),
- Epuration des nitrates (participe à l'amélioration de la qualité de l'eau),
- Diversification des strates végétales (arbres, arbustes, buissons, grimpantes),
- Refuge de la biodiversité grâce à des floraisons et fructifications nombreuses et étalées,
- Habitats d'alimentation et de reproduction de nombreuses espèces (entomofaune, avifaune, reptiles micromammifères, chiroptères...),
- Zone de refuge pour certains auxiliaires,
- Élément structurant des trames vertes, noires pour les chiroptères et bleue (avec les fossés qui les accompagnent),
- Transition entre les espaces bâtis, agricoles et naturels.

Les espèces vectrices du feu bactérien (Épine vinette, Aubépine à un style, Rosier sauvage...) sont à éviter. Les plantes hôtes de *Xylella fastidiosa*, sont signalées. Il convient de vérifier avant plantation auprès de la DRAAF qu'il n'y a pas de foyers d'infection.

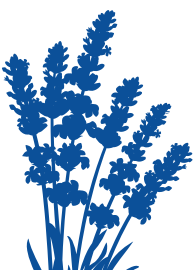
Les espèces horticoles banalisantes, peu favorables à la biodiversité sont à bannir : thuya, élaéagnus, laurier cerise, troène de Californie, cyprès bleu de l'Arizona, cupressocyparis, photonia, pittosporum...

Les mélanges d'arbres, arbustes et arbrisseaux locaux proposés ci-après visent une taille adulte de 2 à 5m, voir 10 à 15m pour les arbres et une épaisseur de 2 à 5m dans les espaces peu contraints.

Les essences à feuillages persistants laissent progressivement la place aux caducs en montant vers le haut pays. Les végétaux ont un port compact, mais peuvent contenir des espèces plus lâches qui s'appuient sur les autres (clématite...). En les mélangeant, il est possible d'obtenir différentes textures de feuillages, des floraisons étalées sur plusieurs mois, et des couleurs d'automne qui agrémentent la haie.

En termes d'entretien, les tailles servent uniquement à maintenir une épaisseur compatible avec les usages agricole ou routier.

D'un point de vue pédoclimatique, certaines espèces peuvent se développer sur plusieurs ensembles paysagers de la CASA. Mais, afin d'affirmer le caractère paysager de chaque territoire (littoral, moyen pays des collines et haut pays), les végétaux sont volontairement répartis et préconisés le plus souvent sur un seul territoire. Par ailleurs, en contexte rural, des fruitiers peuvent agrémenter les haies à proximité des habitations (cf. fiche 15).



pour le littoral

Communes d'Antibes Juan-les-Pins, Vallauris Golfe-Juan.
Pour partie Biot et Villeneuve Loubet.

Proposition d'arbres et d'arbustes pour constituer des haies



Arbousier commun
Arbutus unedo



Filaire à feuilles étroites
Phillyrea angustifolia



Lentisque
Pistacia lentiscus



Érable de Montpellier
Acer monspessulanum



Genévrier de Phénicie
Juniperus phoenicea



Chevrefeuille des Baléares
Lonicera implexa

Autres arbustes pouvant convenir pour étoffer et diversifier une haie

Chêne vert - Quercus ilex
Frêne à fleur - Fraxinus ornus
Peuplier blanc - Populus alba

Peuplier noir - Populus nigra
Saule blanc - Salix alba
Tamaris commun - Tamaris gallica

Arbustes pouvant convenir pour étoffer et diversifier une haie

Laurier-sauce - Laurus nobilis¹
Mauve en arbre - Malva arborea
Myrte commun - Myrtus communis¹

Nerprun, Alaterne - Rhamnus alaternus¹
Pistachier térébinthe - Pistacia terebinthus
Viorne tin - Viburnum tinus

Grimpante spontanée

Salsepareille - Smilax aspera (piquant)

¹ Plante hôte de *Xylella fastidiosa*

NB : Les végétaux sont présentés par ordre alphabétique, par nom vernaculaire, suivi du nom latin et ils sont soulignés lorsqu'ils appartiennent aux palettes locales indigènes.

pour le moyen pays des collines

Communes de Châteauneuf , La Colle-sur-Loup , Le Rouret , Opio, Roquefort-les-Pins, Saint-Paul de Vence , Valbonne Sophia Antipolis.

Pour partie Biot, Gourdon, Le Bar-sur-Loup, Tourrettes-sur-Loup et Villeneuve Loubet.

Proposition d'arbres et d'arbustes pour constituer des haies



Arbre à perruque
Cotinus coggygia



Viorne tin
Viburnum tinus



Chèvrefeuille de Toscane
Lonicera etrusca



Amandier
Prunus amygdalus



Chêne pubescent
Quercus pubescens



Olivier
Olea europaea

Arbres pouvant convenir pour étoffer et diversifier une haie

Charme houblon - Ostrya carpinifolia

Chêne vert - Quercus ilex

Frêne à feuille étroites - Fraxinus oxyphylla¹

Laurier sauce - Laurus nobilis¹

Peuplier blanc - Populus alba

Peuplier noir - Populus nigra

Sorbier alisier - Sorbus torminalis

Tilleul à grandes feuilles - Tilia platyphyllos

Arbustes pouvant convenir pour étoffer et diversifier une haie

Aliboufier - Styrax officinalis

Amélanchier - Amelanchier ovalis

Baguenaudier - Colutea arborescens

Cornouiller sanguin - Cornus sanguinea

Coronille faux-séné - Hippocrepis emerus

Filaire à feuilles larges - Phillyrea latifolia¹

Genévrier oxycède - Juniperus oxycedrus

Myrte - Myrtus communis¹

Nerprun Alaterne - Rhamnus alaternus¹

Pistachier lentisque - Pistacia lentiscus

Pistachier térébinthe - Pistacia terebinthus

Plante grimpante et sarmenteuse

Lierre - Hedera helix

Rosier des chiens - Rosa canina¹

¹ Plante hôte de *Xylella fastidiosa*

NB : Les végétaux sont présentés par ordre alphabétique, par nom vernaculaire, suivi du nom latin et ils sont soulignés lorsqu'ils appartiennent aux palettes locales indigènes.

pour le haut pays

Communes de Bézaudun-les-Alpes, Bouyon Caussols, Cipières, Conségudes, Courmes, Coursegoules, Gréolières, La Roque-en-Provence, Les Ferres.
Pour partie Gourdon, Le Bar-sur-Loup et Tournettes-sur-Loup.

Proposition d'arbres et arbustes pour constituer des haies en mélange



Sureau noir
Sambucus nigra



Cornouiller sanguin
Cornus sanguinea



Viorne obier
Viburnum opulus



Alisier blanc
Sorbus aria



Érable à feuilles d'obier
Acer opalus



Frêne élevé
Fraxinus excelsior

Arbres pouvant convenir pour étoffer et diversifier une haie

Aubépine à un style - Crataegus monogyna
Bois de Sainte Lucie - Prunus mahaleb
Charme houblon - Ostrya carpinifolia
Cormier - Sorbus domestica
Érable champêtre - Acer campestre

Érable plane - Acer platanoïdes
Érable sycomore - Acer pseudoplatanus¹
Noisetier - Coryllus avellana
Peuplier Tremble - Populus tremula
Sorbier des oiseleurs - Sorbus aucuparia

Arbustes pouvant convenir pour étoffer et diversifier une haie

Amélanchier - Amelanchier ovalis
Cytise à feuilles sessiles - Cytisophyllum sessilifolium
Cornouiller mâle - Cornus mas
Épine noire - Prunus spinosa
Genévrier commun - Juniperus communis

Genêt cendré - Genista cinerea
Houx - Ilex aquifolium
Nerprun purgatif - Rhamnus cathartica
Troène commun - Ligustrum vulgare
Viorne mancienne - Viburnum lantana

Plante grimpante et sarmenteuse

Chèvrefeuille des haies - Lonicera xylosteum
Clématite des haies - Clematis vitalba

Rosier des chiens - Rosa canina¹
Houblon grimpant - Humulus lupulus

¹ Plante hôte de *Xylella fastidiosa*

NB : Les végétaux sont présentés par ordre alphabétique, par nom vernaculaire, suivi du nom latin et ils sont soulignés lorsqu'ils appartiennent aux palettes locales indigènes.

Fiche 13

Végétaux pour jardinières



Dans les villages, le fleurissement des ruelles, des trottoirs et des devants de portes est une tradition provençale que l'on retrouve encore dans les cœurs de centres anciens de la CASA.

Cette pratique est à encourager et à

généraliser. Elle valorise le caractère du patrimoine bâti, participe au bien être des riverains et des visiteurs, favorise des espaces publics conviviaux et agréables à vivre. Elle fait entrer la nature en ville et permet de diminuer les îlots de chaleurs.



exemple Bram (Aude)

Des expériences nationales positives peuvent être citées. Des communes ont en effet mesuré l'intérêt des plantations en ville et ont profité de travaux de voirie ou de réseau pour proposer aux riverains des plantations (arbustes, vivaces et

grimpantes) en pleine terre, en pied de façade.

Les services techniques de la commune ou des associations aident les habitants "qui n'ont pas la main verte". Une belle émulation s'empare des rues et les résultats sont bénéfiques à tous les niveaux ; qualité du cadre de vie, attractivité du centre ancien, lien social, biodiversité, lutte contre le réchauffement climatique.



Les habitants qui disposent de balcons ou terrasses peuvent également contribuer au verdissement des espaces construits via des jardinières, poteries, bacs... de tous styles et de tous gabarits.

Enfin les toitures végétalisées peuvent

participer au respect de coefficient de biotope permettant la réalisation d'opérations d'ensemble. Cela suppose une adaptation architecturale de la structure du bâtiment, de l'étanchéité, un réseau d'arrosage et de drainage, un apport de substrat, et des plantations adaptées.

Les jardinières offrent aux végétaux un petit volume de terre, avec peu de réserve hydrique, et exposent les racines au chaud l'été et au gel l'hiver. Les végétaux adaptés sont des arbustes ou vivaces à petit développement, peu gourmand en eau. L'arrosage sera toutefois indispensable ainsi qu'un apport d'engrais.

Les plantes grimpantes à palisser sur une façade ou à laisser courir sur un garde corps peuvent également être plantées.

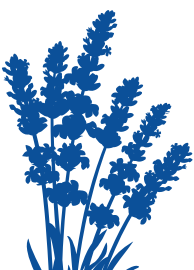
Les toitures végétalisées relevant de procédés industriels (bac acier, faible épaisseur, poids allégé, substrat maigre, végétalisation par sédums...) ne sont pas développées ici, ni les prairies fleuries peu pérennes dans le temps. Dans l'hypothèse de jardinières en toiture avec au moins 50cm de terre ou plus, drainées et arrosées, les arbustes proposés ci-après peuvent convenir.



Les propositions s'appuient sur des mélanges de végétaux indigènes et horticoles pour favoriser plus de biodiversité, de résistance et moins d'entretien. Le mélange arbustes et vivaces permet une ossature pérenne et des floraisons décoratives. Les végétaux proposés sont adaptés au climat. Ils sont non toxiques, le moins allergisant possible et non invasifs. Quelques

végétaux légèrement piquants sont signalés, mais la grande majorité est sans épine. Les essences les plus vulnérables aux maladies phytosanitaires actuelles sont écartées et les plantes hôtes de *Xylella fastidiosa* sont signalées mais non exclues, quand elles ne constituent pas pour l'instant de foyer de contamination déclaré.

Afin d'affirmer le caractère paysager de chaque territoire de la CASA (littoral, moyen pays des collines et haut pays), les végétaux sont volontairement répartis et préconisés le plus souvent sur un seul territoire.



pour le littoral

Communes d'Antibes Juan-les-Pins, Vallauris Golfe-Juan.
Pour partie Biot et Villeneuve Loubet.

Arbustes

Caryopteris - *Caryopteris clandonensis / incana*
Cinénaire maritime - *Senecio cineraria*
Dorycnie à cinq feuilles - *Dorycnium pentaphyllum*
Euphorbe des vallons - *Euphorbia characias*
Grevillea - *Grevillea rosmarinifolia*
Germandrée arbustive - *Teucrium fruticans*
Immortelle des dunes - *Helichrysum stoechas*¹
Immortelle tardive - *Helichrysum italicum*¹
Jacobinia - *Jacobinia suberecta*
Plante corail - *Russelia equisetiformis*
Plumbago - *Ceratostigma plumbaginoides*
Santoline petit cyprès - *Santolina chamaecyparissus* (gris)
et *virens* (vert)

Vivaces

Achillée millefeuille - *Achillea millefolium*
Agapanthe - *Agapanthus umbellatus*
Anthemis, marguerite - *Argyranthemum frutescens*
Armoise - *Artemisia arborescens*
Bulbine - *Bulbinella frutescens*
Dorycnie hirsute - *Dorycnium hirsutum*
Germandrée petit-chêne - *Teucrium chamaedrys*
Hémérocalle - *Hemerocallis X fulva / lilioasphodelus*
Kniphofia - *Kniphofia uvaria*
Sauge du Mexique - *Salvia leucantha*

Grimpantes

Bignone - *Pandanea ricasoliana, Pandorea jasminoides*
Bignone - *Distictis buccinatoria*
Bougainvillier - *Bougainvillea glabra, B. spectabilis*
(cultivars de nombreuses couleurs, attention piquant)
Chèvrefeuille des Baléares - *Lonicera implexa*
Ficus grimpant - *Ficus pumila*
Jasmin étoilé - *Trachelospermum jasminoides*
Muehlenbeckia - *Muehlenbeckia complexa*
Plumbago, Dentelaire du Cap - *Plumbago larpente*
Solanum - *Solanum jasminoides*
Tecomaria - *Tecomaria capensis*
Tumbergia - *Tumbergia alata*



Agapanthe
Agapanthus umbellatus



Bulbine
Bulbinella frutescens



Hémérocalle
Hemerocallis X fulva



Kniphofia
Kniphofia uvaria

¹ Plante hôte de *Xylella fastidiosa*

NB : Les végétaux sont présentés par ordre alphabétique, par nom vernaculaire, suivi du nom latin et ils sont soulignés lorsqu'ils appartiennent aux palettes locales indigènes.

pour le moyen pays des collines

Communes de Châteauneuf , La Colle-sur-Loup , Le Rouret , Opio, Roquefort-les-Pins, Saint-Paul de Vence , Valbonne Sophia Antipolis.

Pour partie Biot, Gourdon, Le Bar-sur-Loup, Tourrettes-sur-Loup et Villeneuve Loubet.



Dorycnie à cinq feuilles
Dorycnium pentaphyllum



Euphorbe des vallons
Euphorbia characias



Filaire à feuilles étroites
Phillyrea angustifolia (taillé)



Pistachier lentisque
Pistacia lentiscus (taillé)



Sauge officinale
Salvia officinalis



Lavandin
Lavandula 'Grosso'



Belle-de-nuit
Mirabilis jalapa



Iris sp. nombreux cultivars

Arbustes

Buplèvre ligneux - Bupleurum fruticosum
Ciste cotonneux - Cistus albidus
Coronille faux-séné - Hippocrepis emerus
Dorycnie hirsute - Dorycnium hirsutum
Escallonia - Escallonia rubra
Lavande à larges feuilles - Lavandula latifolia
Lavandin - Lavandula 'Abria', 'Super'
Myrte commun - Myrtus communis¹
Romarin - Rosmarinus officinalis¹
Rouvet blanc - Osyris alba
Santoline petit cyprès - Santolina chamaecyparissus
Sauge sclarée / à petites feuilles / de Gregg - Salvia sclarea / microphylla / greggii
Viorne tin - Viburnum tinus (taillé)

Vivaces

Belle-de-nuit - Mirabilis jalapa
Centranthe rouge - Centranthus ruber
Germadrée jaune - Teucrium flavum
Germadrée petit-chêne - Teucrium chamaedrys
Herbe au vent - Phlomis herba-venti
Mélique ciliée - Melica ciliata
Pavot de Californie - Eschscholzia californica
Sauge des prés - Salvia pratensis

Grimpantes

Bignone - Campsis radicans
Clématite - Clematis montana
Chèvrefeuille de Toscane - Lonicera etrusca
Lierre - Hedera helix
Rosier banks - Rosa banksiae
Rosier - Rosa laevigata
Vigne vierge - Parthenocissus quinquefolia / tricuspidata

¹ Plante hôte de *Xylella fastidiosa*

NB : Les végétaux sont présentés par ordre alphabétique, par nom vernaculaire, suivi du nom latin et ils sont soulignés lorsqu'ils appartiennent aux palettes locales indigènes.

pour le haut pays

Communes de Bézaudun-les-Alpes, Bouyon Caussols, Cipières, Conségudes, Courmes, Coursegoules, Gréolières, La Roque-en-Provence, Les Ferres.
Pour partie Gourdon, Le Bar-sur-Loup et Tourrettes-sur-Loup.



Achillée millefeuille
Achillea millefolium



Calamagrostide argentée
Achnatherum calamagrostis



Spirée
Spirea arguta



Sauge des prés
Salvia pratensis



Lonicera
Lonicera nitida



Coronille faux-séné
Hippocrepis emerus



Clématite des haies
Clematis vitalba



Houblon grimpant
Humulus lupulus

Arbustes

Calamagrostide bigarrée - Calamagrostis varia
Marguerite commune - Leucanthemum vulgare
Œillet des Alpes - Dianthus alpinus
Scabieuse - Scabosia caucasia
Souci officinal - Calendula officinalis

Grimpantes

Chèvrefeuille des haies - Lonicera xylosteum
Clématite des Alpes - Clematis alpina
Eglantier - Rosa canina (piquant)
Vigne vierge - Parthenocissus quinquefolia / tricuspidata

¹ Plante hôte de *Xylella fastidiosa*

NB : Les végétaux sont présentés par ordre alphabétique, par nom vernaculaire, suivi du nom latin et ils sont soulignés lorsqu'ils appartiennent aux palettes locales indigènes.

Fiche 14

Cours d'école et aires de jeux

L'aménagement des aires de jeu et cours d'école se résume actuellement, le plus souvent à un périmètre en enrobé, avec des inclusions de sol souple autour des structures de jeu et quelques arbres.

Éviter que les enfants ne se blessent ou ne se salissent, limiter la surveillance des adultes et l'entretien ont conduit peu à peu à cette minéralisation à outrance.

Pourtant, un contact avec la flore et la faune, l'observation du rythme des saisons, le respect des plantations et des consignes de bonne conduite, font partie des apprentissages des enfants.

De plus, les cours d'école et aires de jeux, situées en général en cœur d'espace bâti devraient participer au maillage de la nature en ville, limiter les îlots de chaleur et le ruissellement par désimperméabilisation des sols.



"Cour oasis" - Paris - Le parisien 29 08 18

On peut citer l'initiative de la ville de Paris avec trois chantiers pilote de "cours de récréation oasis" livrées fin août 2018.

Les travaux portent sur le remplacement d'une partie de l'enrobé par un béton drainant recouvert de peinture claire ou d'enrobés poreux et évapo-

transpirants. Moins de bitume permet en effet une meilleure infiltration des eaux de pluie dans les sols (donc moins de saturation du réseau pluvial et moins de risque d'inondation) et diminue l'effet d'accumulation et de restitution de chaleur.

L'enrobé existant est maintenu seulement sur les secteurs de cour dédiés au sport ou aux jeux de ballon. Un revêtement alvéolaire drainant est placé autour des pieds d'arbres.

Les surfaces végétalisées sont démultipliées ; arbres d'ombrage, parterres plantés, potager pédagogique, plantes grimpantes sur les façades... brumisateurs, fontaines à eau, ombrières viennent compléter les équipements.

Il en résulte des espaces plus agréables à vivre, plus de biodiversité et une meilleure adaptation au changement climatique.

Ces cours d'école réaménagés pourraient même être ouvertes au public en dehors du temps scolaire, en cas de canicule l'été, et offrir de petites « oasis de fraîcheur » aux riverains.

Les propositions concernant le territoire de la CASA reposent sur la plantation d'arbre tige à feuillages caducs pour l'ombrage d'été, une trame verte de massifs arbustifs, et des plantes grimpantes à palisser sur clôture, pergola ou façade.

Les mélanges de végétaux indigènes et horticoles sont à favoriser pour plus de biodiversité, de résistance et moins d'entretien.

Les végétaux proposés sont adaptés à la nature du sol et au climat. Ils sont non toxiques, non piquants, le moins allergisant possible et non invasifs. Les essences les plus vulnérables aux maladies phytosanitaires actuelles sont écartées et les plantes hôtes de *Xylella fastidiosa* sont signalées mais non exclues, quand elles ne constituent pas pour l'instant de foyer de contamination déclaré.

Afin d'affirmer le caractère paysager de chaque territoire de la CASA (littoral, moyen pays des collines et haut pays), les végétaux sont volontairement répartis et préconisés le plus souvent sur un seul territoire.

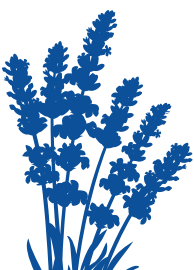
Les écoles qui veulent aller plus loin, peuvent créer un potager pédagogique. Cela permet de sensibiliser les enfants aux légumes, aromates et fruits de saison, cultivés de manière naturelle (cf fiche 8). Semer, attendre la germination, repiquer, planter, arroser, voir grandir, fleurir, fructifier... et récolter, donne le sens de l'observation et de la patience.

Les plantes à parfums sont également les bienvenues pour renouer avec les productions anciennes de la CASA (cf fiche 12).

Enfin, l'installation d'hôtel à insectes, nichoir, bain d'oiseau... permet aux enfants d'observer la vie que génèrent les plantations, en offrant refuge et nourriture.



Aires de jeu plantées - Parc de Gerland - Lyon



pour le littoral

Communes d'Antibes Juan-les-Pins, Vallauris Golfe-Juan.
Pour partie Biot et Villeneuve Loubet.

Arbres



Lilas de Perse
Melia azedarach



Frêne à fleur
Fraxinus ornus

Faux poivrier - *Schinus molle*
Kolreuteria - *Koelreuteria paniculata*
Platane - *Platanus X acerifolia* 'platanor'

Arbustes (développement supérieur à 1,5m)

Callistemon, rince bouteille - *Callistemon viminalis*
Ceanothe - *Ceanothus X delilianus / arboreus / thyrsiflorus / griseus*
Chèvrefeuille d'hiver - *Lonicera fragrantissima*
Chimonanthe précoce - *Chimonanthus praecox*
Goyavier - *Feijoa sellowiana*
Grevillea - *Grevillea juniperiana / rosmarinifolia*
Griselinia - *Griselinia littoralis*
Laurier sauce - *Laurus nobilis*
Lentisque - *Pistacia lentiscus*
Ketmis de Syrie - *Hibiscus syriacus*
Myoporum - *Myoporum laetum*
Myrte - *Myrtus communis*¹
Osmanthe - *Osmanthus fragrans*
Viorne tin - *Viburnum tinus*

Arbustes (développement inférieur à 1,5m)

Caryopteris - *Caryopteris incana*
Cinénaire maritime, séneçon - *Jacobaea maritima*
Immortelle tardive - *Helichrysum italicum*¹
Jacobinia - *Jacobinia suberecta*
Mauve en arbre - *Malva arborea*
Perovskia - *Perovskia atriplicifolia*
Santoline petit cyprès - *Santolina chamaecyparissus*
Sauge du Mexique - *Salvia leucantha*

Grimpantes

Bignone - *Pandanea ricasoliana, Pandorea jasminoides*
Chèvrefeuille des Baléares - *Lonicera implexa*
Plumbago - *Ceratostigma plumbaginoides*
Solanum - *Solanum jasminoides*
Tumbergia - *Tumbergia alata*

Potager pédagogique

Salade, radis, petits pois... sont adaptés à un semis de printemps à récolter avant la fin des cours, début juillet.

Les **plantes aromatiques** et condimentaires pouvant convenir :

Ail - *Allium sativum*
Basilic - *Ocimum basilicum*
Coriandre - *Coriandrum sativum*
Menthe des champs - *Mentha arvensis*
Origan - *Origanum vulgare*
Romarin - *Rosmarinus officinalis*¹
Sauge officinale - *Salvia officinalis*
Serpolet - *Thymus serpyllum*
Thym - *Thymus vulgaris*

Plantes à parfum locales :

Jasmin - *Jasmin Grandiflorum*
Rose - *Rose Centifolia* (piquante)
Bigaradier, Oranger amer - *Citrus aurantium* (piquant)
Tubéreuse - *Polianthes Tuberosa*
Violette - *Viola victoria 'Odorata'*
Lys de la Madone - *Lilium candidum*
Iris - *Iris Pallida*
Géranium - *Géranium Rosat*



Germandrée arbustive
Teucrium fruticans



Caryopteris
Caryopteris clandonensis

¹ Plante hôte de *Xylella fastidiosa*

NB : Les végétaux sont présentés par ordre alphabétique, par nom vernaculaire, suivi du nom latin et ils sont soulignés lorsqu'ils appartiennent aux palettes locales indigènes.

pour le moyen pays des collines

Communes de Châteauneuf , La Colle-sur-Loup , Le Rouret , Opio, Roquefort-les-Pins, Saint-Paul de Vence , Valbonne Sophia Antipolis.
Pour partie Biot, Gourdon, Le Bar-sur-Loup, Tourrettes-sur-Loup et Villeneuve Loubet.

Arbustes

Chêne chevelu - *Quercus cerris*
Frêne à feuille étroites - *Fraxinus oxyphylla*¹
Tilleul à petites feuilles - *Tilia cordata*
Tilleul à grandes feuilles - *Tilia platyphyllos*
Marronnier rouge - *Aesculus pavia*
Mûrier blanc - *Morus alba* (fruit blanc et 'Fruitless' cultivar stérile)
Oranger des osages - *Maclura aurantica* (cultivar sans épine)
Platane - *Platanus X acerifolia 'platanor'*

Arbustes (développement supérieur à 1,5m)

Arbre à perruque - *Cotinus coggygria*
Baguenaudier - *Colutea arborescens*
Escallonia - *Escallonia rubra*
Filaire à feuilles étroites - *Phillyrea angustifolia*
Filaire à feuilles larges - *Phillyrea latifolia*¹
Myrte commun - *Myrtus communis*¹
Nerprun Alaterne - *Rhamnus alaternus*¹
Oranger du Mexique - *Choisya ternata*
Pistachier térébinthe - *Pistacia terebinthus*

Arbustes (développement inférieur à 1,5m)

Buplèvre ligneux - *Bupleurum fruticosum*
Cornouiller sanguin - *Cornus sanguinea*
Lavande à larges feuilles - *Lavandula latifolia*
Pistachier lentisque - *Pistacia lentiscus*
Sauge officinale / sclérée / à petites feuilles / de Gregg - *Salvia officinalis / sclarea / microphylla / greggii*

Grimpantes

Bignone - *Campsis radicans*
Clématite - *Clematis montana*
Glycine de Chine - *Wisteria sinensis / floribunda*
Lierre - *Hedera helix*
Rosier banks - *Rosa banksiae*
Vigne vierge - *Parthenocissus quinquefolia / tricuspidata*

Potager pédagogique

Salade, radis, petits pois... sont adaptés à un semis de printemps à récolter avant la fin des cours, début juillet.

Les **plantes aromatiques** et condimentaires pouvant convenir :

Ail - *Allium sativum*
Basilic - *Ocimum basilicum*
Coriandre - *Coriandrum sativum*
Menthe des champs - *Mentha arvensis*
Origan - *Origanum vulgare*
Romarin - *Rosmarinus officinalis*¹
Sauge officinale - *Salvia officinalis*
Serpolet - *Thymus serpyllum*
Thym - *Thymus vulgaris*

Plantes à parfum locales :

Jasmin - *Jasmin Grandiflorum*
Rose - *Rose Centifolia* (piquante)
Bigaradier, Oranger amer - *Citrus aurantium* (piquant)
Tubéreuse - *Polianthes Tuberosa*
Violette - *Viola victoria 'Odorata'*
Lys de la Madone - *Lilium candidum*
Iris - *Iris Pallida*
Géranium - *Géranium Rosat*



Arbousier commun
Arbutus unedo



Ciste cotonneux
Cistus albidus



Viorne tin
Viburnum tinus



Sauge de Jérusalem
Phlomis fruticosa

¹ Plante hôte de *Xylella fastidiosa*

NB : Les végétaux sont présentés par ordre alphabétique, par nom vernaculaire, suivi du nom latin et ils sont soulignés lorsqu'ils appartiennent aux palettes locales indigènes.

pour le haut pays

Communes de Bézaudun-les-Alpes, Bouyon Caussols, Cipières, Conségudes, Courmes, Coursegoules, Gréolières, La Roque-en-Provence, Les Ferres.
Pour partie Gourdon, Le Bar-sur-Loup et Tourrettes-sur-Loup.

Arbres

Érable à feuilles d'obier - *Acer opalus*
Érable plane - *Acer platanoides*
Érable sycomore - *Acer pseudoplatanus*¹
Charme houblon - *Ostrya carpinifolia*
Orme - *Ulmus minor* 'Vana'
Tilleul commun - *Tilia x europaea*

Grimpantes

Chèvrefeuille des haies - *Lonicera xylosteum*
Clématite des Alpes - *Clematis alpina*
Clématite des haies - *Clematis vitalba*
Houblon grimpant - *Humulus lupulus*
Vigne vierge - *Parthenocissus quinquefolia* / *tricuspidata*



Alisier blanc
Sorbus aria



Frêne élevé
Fraxinus excelsior



Spirée du japon
Spirea japonica



Viorne obier
Viburnum opulus

Arbustes (développement supérieur à 1,5m)

Amélanchier - *Amelanchier ovalis*
Arbre à perruque - *Cotinus coggygria*
Forsythia - *Forsythia x intermedia*
Kolkwitzia - *Kolkwitzia amabilis*
Lilas - *Syringa vulgaris*
Nerprun purgatif - *Rhamnus cathartica*
Seringat commun - *Philadelphus coronarius*
Viorne mancienne - *Viburnum lantana*

Arbustes (développement inférieur à 1,5m)

Cornouiller mâle - *Cornus mas*
Cornouiller sanguin - *Cornus sanguinea*
Spirée - *Spirea arguta*

Potager pédagogique

Salade, radis, petits pois... sont adaptés à un semis de printemps à récolter avant la fin des cours, début juillet.

Les **plantes aromatiques** et condimentaires pouvant convenir :

Ail - *Allium sativum*
Basilic - *Ocimum basilicum*
Coriandre - *Coriandrum sativum*
Menthe des champs - *Mentha arvensis*
Origan - *Origanum vulgare*
Romarin - *Rosmarinus officinalis*¹
Sauge officinale - *Salvia officinalis*
Sarriette de montagne - *Satureja montana*
Serpolet - *Thymus serpyllum*
Thym - *Thymus vulgaris*

Les plantes à parfum sont trop gélives pour s'adapter au climat du haut pays.

¹ Plante hôte de *Xylella fastidiosa*

NB : Les végétaux sont présentés par ordre alphabétique, par nom vernaculaire, suivi du nom latin et ils sont soulignés lorsqu'ils appartiennent aux palettes locales indigènes.

Fiche 15

Jardins gourmands

Les arbres fruitiers peuvent agrémenter un jardin ou des terrasses de cultures abandonnées par l'agriculture (restanques). Ils rythment les saisons et offrent, selon les années, de belles récoltes avec la satisfaction d'une production biologique.

Ils peuvent également être plantés en haie et constituer des cordons arborés favorables à la biodiversité, aux continuités de la trame verte et à la transition entre milieu urbain, agricole ou naturel.

Il en est de même pour la production de légumes et de plantes aromatiques et condimentaires. Les choix sont très larges. Un petit potager a sa place dans n'importe quel jardin. Quelques plants de tomates cerise avec quelques aromates peuvent allègrement pousser sur une terrasse ou un balcon.

Profitez de jardins nourriciers et gourmands !



Aromatiques et condimentaires pour tout le territoire de la CASA

Ail - *Allium sativum*
Armoise absinthe - *Artemisia absinthium*
Basilic - *Ocimum basilicum*
Coriandre cultivé - *Coriandrum sativum*
Estragon - *Artemisia dracunculus*
Fenouil commun - *Foeniculum vulgare*
Genépi - *Artemisia mutelliana*
Hysopé - *Hyssopus officinalis*
Menthe des champs - *Mentha arvensis*
Oignon - *Allium cepa*
Origan - *Origanum vulgare*
Marjolaine - *Origanum majorana*
Régisse sauvage - *Glycyrrhiza glabra*
Romarin - *Rosmarinus officinalis*¹
Safran d'Europe - *Crocus sativus*
Sarriette annuelle - *Satureja hortensis*
Sauge officinale - *Salvia officinalis*
Serpolet - *Thymus serpyllum*
Souci officinal - *Calendula officinalis*
Thym - *Thymus vulgaris*
Verveine odorante - *Aloysia citrodora*
Violette odorante - *Viola odorata*



Potager pour tout le territoire de la CASA

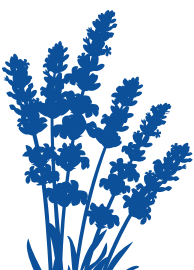
Artichaut - *Cynara cardunculus* var. *scolymus*
Betterave commune - *Beta vulgaris*
Cardon - *Cynara cardunculus*
Céleri-branche - *Apium graveolens*
Carotte sauvage - *Daucus carota*
Chou - *Brassica capitata / acephala* (frisé)
Courge - *Cucurbita* sp (très nombreux cultivars)
Pois cultivé - *Pisum sativum*
Epinard - *Spinacia oleracea*
Haricot - *Phaseolus vulgaris* (cultivars locaux)
Mâche doucette - *Valerianella locusta*
Oseille des prés - *Rumex acetosa*
Pomme de terre - *Solanum tuberosum*
Radis cultivé - *Raphanus sativus*
Lentilles - *Lens culinaris*
Fèves - *Vicia faba* var. *faba et locale*
Blettes - *Amaranthus blitum*
Pois chiche - *Cicer arietinum*

Présent dans le moyen pays des collines :

Courge pépon - *Cucurbita pepo*
Aubergine - *Solanum melongena*
Tomate comestible - *Solanum lycopersicum*
Cougourdon, calebasse - *Lagenaria siceraria* (ustensile, récipient)

Arbuste à grand développement pour le moyen pays des collines et le littoral

Laurier sauce - *Laurus nobilis*¹



pour le littoral

Communes d'Antibes Juan-les-Pins, Vallauris Golfe-Juan.
Pour partie Biot et Villeneuve Loubet.

Arbre fruitier



Grenadier commun
Punica granatum



Kaki
Diospyros kaki



Néflier du Japon
Eriobotrya japonica

peuvent également convenir :

Arbousier commun - *Arbutus unedo*

Avocat - *Persea americana*

Figuier d'Europe - *Ficus carica*¹

Goyavier - *Feijoa sellowiana*

Jujubier - *Zizyphus jujuba*

Olivier - *Olea europaea*¹. Variétés locales :

Blanquetier (Antibes)

Bonsonene (Tournette sur Loup)

Blavet (Antibes, Biot)

Cailletier, Grassois

Dent de Verra (Le Bar sur Loup)

Le Sauvage (Puget Thénier)

Nostral

Poussou (Tournette sur Loup)

Petite noire de Puget Théniers

Ribeyro (Grasse)

Rostan

Roquebrune Cap Martin

Trippue (Grasse)

Sigalenque 'Cailletier'

Agrume pour climat doux littoral



Citron
Citrus lemon



Oranger
Citrus sinensis



Pamplemoussier
Citrus grandis / paradisi

peuvent également convenir :

Bergamote - *Citrus aurantium* 'Bergamia'

Clémentinier, Mandarinier - *Citrus reticulata*

Cédratier - *Citrus medica*

¹ Plante hôte de *Xylella fastidiosa*

NB : Les végétaux sont présentés par ordre alphabétique, par nom vernaculaire, suivi du nom latin et ils sont soulignés lorsqu'ils appartiennent aux palettes locales indigènes.

pour le moyen pays des collines

Communes de Châteauneuf , La Colle-sur-Loup , Le Rouret , Opio, Roquefort-les-Pins, Saint-Paul de Vence , Valbonne Sophia Antipolis.
Pour partie Biot, Gourdon, Le Bar-sur-Loup, Tourrettes-sur-Loup et Villeneuve Loubet.

Arbres fruitiers



Amandier
Prunus dulcis



Figuier d'Europe cultivars
locaux - *Ficus carica*¹



Olivier
*Olea europaea*¹

peuvent également convenir :

Arbousier commun - *Arbutus unedo*
Azerolier - *Crataegus azarolus* (piquant)
Abricotier - *Prunus armeniaca*
Cerisier - *Prunus cerasus*
Grenadier commun - *Punica granatum*
Jujubier - *Zizyphus jujuba*

Kaki - *Diospyros kaki*
Néflier du Japon - *Eriobotrya japonica*
Pêcher - *Prunus persica*
Prunier - *Prunus domestica*
Sureau - *Sambucus nigra*

Olivier - *Olea europaea*¹. Variétés locales :

Blanquetier (Antibes)
Bonsonene (Tournette sur Loup)
Blavet (Antibes, Biot)
Cailletier, Grassois
Dent de Verra (Le Bar sur Loup)
Le Sauvage (Puget Thénier)
Nostral

Poussou (Tournette sur Loup)
Petite noire de Puget Théniers
Ribeyro (Grasse)
Rostan
Roquebrune Cap Martin
Trippue (Grasse)
Sigalenque 'Cailletier'

Truffière : plants mycorhizés

Chêne pubescent - *Quercus pubescens*
Chêne vert - *Quercus ilex*
Noisetier - *Corylus avellana*

Agrumes plus résistant au gel et au climat du moyen pays



Clémentinier, Mandarinier
Citrus reticulata 'satsuma'



Oranger amer, Bigaradier
Citrus aurantium (piquant)



Kumquatier
Fortunella margarita

peuvent également convenir

Yuzu - *Citrus junos*, Limequat Greffé sur poncyrus + résistant au gel

Treilles

Kiwis - *Actinidia chinensis*
Vigne - *Vitis vinifera* / *sylvestris*

¹ Plante hôte de *Xylella fastidiosa*

NB : Les végétaux sont présentés par ordre alphabétique, par nom vernaculaire, suivi du nom latin et ils sont soulignés lorsqu'ils appartiennent aux palettes locales indigènes.

pour le haut pays

Communes de Bézaudun-les-Alpes, Bouyon Caussols, Cipières, Conségudes, Courmes, Coursegoules, Gréolières, La Roque-en-Provence, Les Ferres.
Pour partie Gourdon, Le Bar-sur-Loup et Tourrettes-sur-Loup.

Arbres fruitiers



Cognassier commun
Cydonia oblonga



Noisetier
Corylus avellana



Noyer commun
Juglans regia

Arbres pouvant convenir pour étoffer et diversifier une haie

Cormier - *Sorbus domestica*

Poirier cultivé - *Pyrus communis*

Pommier cultivé - *Malus domestica*

Prunier domestique - *Prunus domestica* 'campanette' 'perdigone'

Truffière : plants mycorhizés

Chêne pubescent - *Quercus pubescens*

Chêne vert - *Quercus ilex*

Noisetier - *Corylus avellana*



Arbres fruitiers



Framboisier
Rubus idaeus



Groseillier rouge
Ribes rubrum



Ronce à mure
Rubus spp.

Arbres pouvant convenir pour étoffer et diversifier une haie

Groseillier à maquereaux - *Ribes uva-crispa*

¹ Plante hôte de *Xylella fastidiosa*

NB : Les végétaux sont présentés par ordre alphabétique, par nom vernaculaire, suivi du nom latin et ils sont soulignés lorsqu'ils appartiennent aux palettes locales indigènes.

La bande littorale soumise à l'influence directe de la mer et des embruns présente sur le territoire de la CASA des milieux naturels très limités, grignotés depuis des décennies par les infrastructures et l'urbanisation.

Sur les communes d'Antibes Juan-les-Pins, Vallauris Golfe-Juan, et Villeneuve Loubet les peuplements typiques des rivages méditerranéens et leur gradation naturelle sont en voie de disparition. Seuls certains reliefs ont conservé leurs boisements méditerranéens thermophiles dominés par le pin d'Alep (*Pinus halepensis*), le pin parasol (*Pinus pinea*) et le chêne vert (*Quercus ilex*).



Très souvent des constructions se sont développées sous ce couvert végétal.

Sur cette bande littorale, les végétaux exotiques sont très présents en jardins et espaces verts. Ils participent à l'image "Riviera" et témoignent d'un riche passé d'acclimatation.

Définir une palette végétale pour la bande littorale ambitionne donc de recréer un gradient de naturalité avec selon les types d'aménagements :

- la réintroduction d'essences indigènes en gestion naturelle,
- le mélange d'essences indigènes et de végétaux horticoles,
- des palettes exotiques repensées.

Certaines plantes exotiques sont en effet à abandonner car invasives (agave américaine, aloès, opuntia, bambous, griffe de sorcière, mimosa argenté, figuier de Barbarie, yucca, Herbe de la pampa, cannes de Provence, buddleia...) ou toxiques (datura, laurier rose). Les espèces envahissantes émergentes à forte dynamique comme le pittosporum, l'olivier de Bohême, l'atriplex, les érigréons sont également à écarter.

Les espèces piquantes sont à éviter (érythrine, aloès, agave, cordylone, dasylirion, phormium, yucca, cactus, pyracantha, chalef...).

Les végétaux pouvant compromettre la pureté variétale des essences locales sont à proscrire hors programme de restauration encadré par autorisation (barbe de Jupiter

- *Anthyllis barba-jovis*, gattilier - *Vitex agnus-castus*, caroubier - *Ceratonia siliqua*, faux chêne-liège - *Quercus crenata*, lavatère maritime - *Malva subovata*).

Les palmiers, associés à l'image "Côte d'Azur", sont actuellement menacés (*Paysandisia archon* et *Rhynchophorus ferrugineus*). Leur remplacement est à envisager avec de nouvelles espèces qui forgeront la connotation "Riviera" de demain.

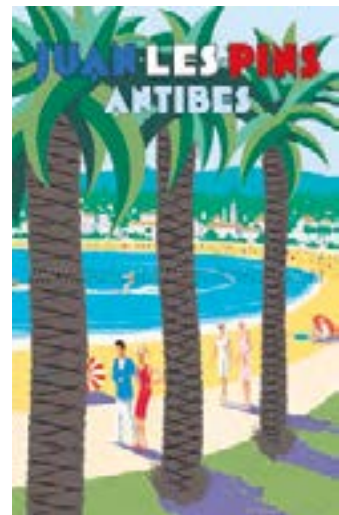
L'approvisionnement en pépinière de certains nouveaux végétaux limite malheureusement un profond renouvellement. Mais des essences peu utilisées et commercialisées peuvent être dès à présent proposées en espaces verts et jardins.

Les enjeux de renaturation concernent pour leur part l'aménagement des abords de plage et de côte rocheuse, l'accompagnement des infrastructures qui bordent la côte et les espaces publics littoraux.

Les plantations qui mixent espèces indigènes et horticoles peuvent améliorer la qualité des paysages construits et la pratique des espaces publics et privés.

Les plantations favorisent en effet la désimperméabilisation des sols, diminuent les îlots de chaleur, développent la biodiversité...

Ces palettes adaptées visent à faciliter les travaux d'entretien (arrosage limité, moins de taille et de déchets verts, moins de traitements phytosanitaires...) et une gestion durable des espaces plantés.



Renaturation d'espaces littoraux soumis aux embruns

Strate herbacée

Bâton-blanc ramifié - *Asphodelus ramosus*
Chiendent du littoral - *Elytrigia acuta*
Dactyle d'Espagne - *Dactylis glomerata subsp. hispanica*
Dorycnie hirsute - *Dorycnium hirsutum*
Lobulaire maritime - *Lobularia maritima*
Mélisse ciliée - *Melica ciliata*
Orpin de Nice - *Orpin sediforme*

Strate arbustive

Chèvrefeuille des Baléares - *Lonicera implexa*
Dorycnie à cinq feuilles - *Dorycnium pentaphyllum*
Euphorbe des vallons - *Euphorbia characias*
Genévrier de phénicie - *Juniperus phoenicea*
Immortelle des dunes - *Helichrysum stoechas*¹
Immortelle tardive - *Helichrysum italicum*¹
Mauve en arbre - *Malva arborea*
Myrte commun - *Myrtus communis*¹
Pistachier lentisque - *Pistacia lentiscus*
Genet blanc - *Retama monosperma*
Santoline petit cyprès - *Santolina chamaecyparissus*
Cinénaire maritime - *Jacobaea maritima*

Strate arborée

Chêne vert - *Quercus ilex*
Frêne à fleur - *Fraxinus ornus*
Pin d'Alep - *Pinus halepensis*
Pin pignon - *Pinus pinea*
Tamaris commun - *Tamaris gallica*



Criste marine
Crithmum maritimum



Cakilier
Cakile maritima



Lotier faux cytise
Lotus cytisoides



Asterolide maritime
Pallenis maritima



Euphorbe arborescente
Euphorbia dendroides



Genévrier de Phénicie
Juniperus phoenicea



Filaire à feuilles étroites
Phillyrea angustifolia



Pistachier lentisque
Pistacia lentiscus

¹ Plante hôte de *Xylella fastidiosa*

NB : Les végétaux sont présentés par ordre alphabétique, par nom vernaculaire, suivi du nom latin et ils sont soulignés lorsqu'ils appartiennent aux palettes locales indigènes.

Ambiance riviera (certains végétaux sont sensible au gel)

Arbres

Avocatier - *Persea a mericana*
Bananier - *Musa paradisiaca*
Bauhinia, arbre orchidée - *Bauhinia grandiflora*
Ficus - *Ficus robusta*
Filao - *Casuarina equisetifolia*
Grevillea, Chêne soyeux d'Australie - *Grevillea robusta*
Jacaranda - *Jacaranda mimosaeifolia*
Podocarpus - *Podocarpus macrophyllus*

Agrumes pour climat doux littoral

Citron - *Citrus Lemon*
Bergamote - *Citrus aurantium 'Bergamia'*
Clémentinier, Mandarinier - *Citrus reticulata*
Cédratier - *Citrus medica*
Oranger - *Citrus sinensis*
Pamplemoussier - *Citrus grandisi / paradisi*

Arbustes et vivaces

Agave queue de renard - *Agave attenuata* (sans épine et non invasive)
Agapanthe - *Agapanthus umbellatus*
Armoise - *Artemesia arborescens*
Arum - *Zanthesdeschia aethiopica*
Aster du cap - *Agathea coelestris*
Bulbine - *Bulbinella frutescens*
Caesalpinia - *Caesalpinia gilliesii*
Hémérocalle - *Hemerocallis X fulva / lilioasphodelus*
Kniphofia - *Kniphofia uvaria*
Sauge du Mexique - *Salvia leucantha*
Plante corail - *Russelia equisetiformis*
Plumbago - *Ceratostigma plumbaginoides*

Grimpantes

Bougainvillier - *Bougainvillea / glabra spectabilis* (cultivars nombreuses couleurs, attention piquant)
Ficus grimpant - *Ficus pumila*
Hardenbergie violacée - *Hardenbergia violacea* (mi ombre)
Muehlenbeckia - *Muehlenbeckia complexa*



Jacaranda
Jacaranda mimosaeifolia



Beschorneria
Beschorneria yuccoides



Cycas
Cycas revoluta



Strelitzia
Strelitzia reginae
(arrosage au pied seulement pour éviter les moustiques)



Vipérine
Echium giganteum

¹ Plante hôte de *Xylella fastidiosa*

NB : Les végétaux sont présentés par ordre alphabétique, par nom vernaculaire, suivi du nom latin et ils sont soulignés lorsqu'ils appartiennent aux palettes locales indigènes.

Végétaux horticoles et indigènes d'ambiance littorale (moins sensible au gel)

Arbres 1^{er} et 2^e grandeur

Araucaria, Pin de Norfolk - *Araucaria heterophylla*
 Cyprès de Lambert - *Cupressus macrocarpa*
 Faux poivrier - *Schinus molle*
 Pin d'Alep - *Pinus halepensis* (hors voirie)
 Pin des canaries - *Pinus canariensis* (hors voirie)

Arbres de 2^e, 3^e et 4^e grandeur

Mimosa des 4 saisons - *Acacia retinodes*
 Tamaris commun - *Tamaris gallica*
 Tamaris d'été - *Tamaris pentandra* ou *africana*
 Tamaris de printemps - *Tamaris tetrandra*

Grimpantes

Bignone - *Pandorea ricasoliana* - *Pandorea jasminoides*
 Plumbago, Dentelaire du Cap - *Plumbago larpente*
 Solanum - *Solanum jasminoides*

Arbustes

Ceanothe - *Ceanothus X delilianus / arboreus / thyrsiflorus / griseus* (intolérant au calcaire)
 Chèvrefeuille d'hiver - *Lonicera fragrantissima*
 Chimonanthe précoc - *Chimonanthus praecox*
 Filaire à feuilles étroite - *Phillyrea angustifolia*
 Goyavier - *Feijoa sellowiana*
 Grevillea - *Grevillea juniperiana / rosmarinifolia*
 Jacobinia - *Jacobinia suberecta*
 Ketmis de Syrie - *Hibiscus syriacus*
 Leptospermum - *Leptospermum scoparium*
 Myrte commun - *Myrtus communis*¹
 Osmanthe - *Osmanthus fragrans*
 Perovskia - *Perovskia atriplicifolia*
 Pistachier lentisque - *Pistacia lentiscus*
 Genêt blanc - *Retama monosperma*



Tamaris de printemps
Tamaris tetrandra



Tamaris d'été
Tamaris pentandra



Pin pignon
Pinus pinea



Chêne vert
Quercus ilex



Germandrée arbustive
Teucrium fruticans



Griselinia
Griselinia littoralis



Myoporum
Myoporum laetum

¹ Plante hôte de *Xylella fastidiosa*

NB : Les végétaux sont présentés par ordre alphabétique, par nom vernaculaire, suivi du nom latin et ils sont soulignés lorsqu'ils appartiennent aux palettes locales indigènes.

Fiche 17

Plantes à parfum



Récolte de violette à Tourettes-sur-Loup

Le pays de Grasse est réputé pour son savoir faire en termes de parfumerie. La culture de plantes à parfum (rose, jasmin, fleur d'oranger, violette, géranium, iris, tubéreuse...) était liée à l'industrie d'extraction de leurs huiles essentielles.

Ce savoir-faire s'est développé dès le XVI^e siècle avec les artisans gantiers-parfumeurs. L'apogée de Grasse se situe dans la première partie du XX^e siècle, période pendant laquelle une bonne partie des produits naturels traités par les industriels grassois provient de cultures locales. Les productions s'étendent alors de Fayence à Vence, en partie sur le territoire de la CASA.

Mais dès les années 1960, de grands groupes internationaux rachètent des usines grassoises et produisent des aromatiques de synthèse qui offrent aux parfumeurs une palette de plus en plus riche et variée, avec des prix attractifs, mais au détriment

des produits naturels. Parallèlement, le développement de l'urbanisation sur les terrasses de culture et le coût de la main d'œuvre, signent la délocalisation de la production de plantes à parfum.

Il reste actuellement en pays de Grasse, une quarantaine d'hectares de cultures (jasmin, rose, tubéreuse, violette, mimosa) qui produisent quelques dizaines de tonnes exploitées.



Récolte de jasmin à Grasse



La Rose Centifolia ou rose de Mai

Rosa centifolia

Les rosiers utilisés en parfumerie, rose de Damas et rose centifolia, étaient probablement déjà cultivés durant l'antiquité. Puis ils ont été développés par les sélectionneurs néerlandais du 17^e siècle et les obtenteurs français à partir du 19^e siècle.

La rose aux «cent feuilles», est aussi

appelée rose de mai, pour sa période de floraison. Elle est emblématique de Grasse. Mais la production est aujourd'hui résiduelle, destinée seulement à quelques grands parfumeurs comme Dior ou Chanel.

La rose centifolia est une fleur précieuse aux notes florales et miellées. Elle est fragile et doit être récoltée le jour de son éclosion tôt le matin ou après 17h. Les fleurs sont utilisées pour la fabrication de concrète à partir de solvants organiques et pour l'absolu.

Le Jasmin à grandes fleurs

Jasminum grandiflorum

Le jasmin grandiflorum est originaire d'Inde, introduit par les espagnols à Grasse vers 1560. Avec la rose centifolia il fera la renommée des maîtres gantiers parfumeurs et la richesse de la ville.

Vers 1860 les plantations irriguées et en terrasse s'intensifient à Grasse et se développent également dans la région, de Vence au département du Var. Aujourd'hui la production locale est très faible mais toujours renommée. Le jasmin est une fleur délicate, sensible aux variations de lumière et de température. Elle est cueillie d'août à octobre, à l'aube, et traitée dans les heures qui suivent afin de préserver la puissance et la subtilité de son parfum.

L'extraction par solvants organiques a remplacé l'enfleurage. Il faut 1 tonne de fleurs pour produire 3kg de concrète.





La Violette

Viola odorata 'Victoria'

Connue depuis l'antiquité, la violette fait son apparition sur le Côte d'Azur vers 1755. Elle est d'abord cultivée à Grasse puis essaimée de Vence à Cabris. En 1880 elle est la principale activité agricole de Tourrettes-sur-Loup qui compte jusqu'à 72 producteurs. Il reste de nos jours 3 exploitants répartis sur 6Ha, soit en

plein champ soit en hors sol sous abri.

La fleur, à la note verte et poivrée, a quitté le monde de la parfumerie au profit du rhizome d'iris qui demande moins de main d'œuvre. La fleur, récoltée en hiver, est désormais destinée au marché de la fleur coupée ou de la confiserie.

Seules les feuilles et les tiges de violette sont encore fauchées en été et utilisées en parfumerie. L'extraction se fait par solvants organiques pour donner une concrète puis un absolu.



Le Géranium Rosat

Geranium rosat

Il existe aujourd'hui des centaines de variétés et d'hybrides aux fragrances bien différentes du géranium originaire d'Afrique du sud.

Mais c'est toujours le *Geranium rosat* qui est utilisé en parfumerie.

Ses feuilles duveteuses sont couvertes de poils glanduleux qui renferment l'essence convoitée. Son

parfum est un cœur de feuille verte et de rose poivrée avec des notes de menthe.

Le géranium a été cultivé au 19^e siècle en pays grasseois. Mais sa sensibilité au froid obligeait à renouveler les cultures chaque année. La production a donc été délocalisée, sur la base de plantes sélectionnées à Grasse, sous climat plus doux notamment en Afrique du nord et à La Réunion. Aujourd'hui la production mondiale provient de Chine, d'Egypte, du Maroc et de La Réunion. Les feuilles de géranium rosat sont distillées à la vapeur d'eau pour obtenir de l'huile essentielle.

Cette huile essentielle est utilisée en parfumerie mais également en aromathérapie pour traiter l'acné, les brûlures, l'eczéma, l'herpès, les engelures, l'impétigo, les dermatoses, les rhumatismes, les douleurs lombaires, les syndromes prémenstruels et les problèmes circulatoires.

La Fleur d'Oranger

Bigaradier - Oranger amer *Citrus aurantium*

Le bigaradier a été introduit sur le pourtour méditerranéen dès le 9^e siècle par les Arabes à partir du sud de l'Himalaya et de la Chine. Il se développe alors en Espagne et dans le sud de la France où il est utilisé pour ses propriétés médicinales et d'ornement.

Le bigaradier est un agrume à petit développement, rustique, épineux, à feuillage persistant, à fleurs très odorantes et aux fruits comestibles mais amers. Il est cultivé en pays grasseois entre le 16^e et 20^e siècle.

La parfumerie utilise à la fois la fleur, l'écorce du fruit dont on tire l'essence par simple pression mécanique et les feuilles dont on extrait l'huile essentielle de petit grain par entraînement à la vapeur.

Les fleurs sont récoltées au printemps à partir d'avril. La distillation à la vapeur d'eau des fleurs donne l'huile essentielle de néroli, dont la note est à la fois épicée et amère. Concrète et absolu sont obtenus par extrait par solvants.

L'huile essentielle de bigaradier est utilisée pour traiter l'insomnie, l'anxiété, l'épilepsie, les gastrites, l'excès de cholestérol...

Le fruit cuit donne la marmelade d'orange et par macération dans l'alcool le vin d'orange. Le zeste entre dans la composition d'alcool comme le Grand Marnier ou le Cointreau. Enfin la fleur donne l'eau de fleur d'oranger utilisée pour parfumer plats et pâtisseries.



Le cyprès de Provence

Cupressus sempervirens

Le cyprès est une essence typiquement méditerranéenne souvent associée aux rituels funéraires. Son bois, dur et serré, était utilisé comme cercueil et 3 cyprès marquaient souvent l'entrée des cimetières.

En parfumerie l'huile essentielle est obtenue à partir de coupe de rameaux de 4 à 5 ans, par entraînement à la vapeur avec un faible rendement. Une concrète peut être obtenue à partir des rameaux traités à l'éther de pétrole.

Le cyprès est généralement utilisé dans des compositions masculines du fait de ses notes boisées, aromatiques et camphrées





L'Iris Pallida

Iris pallida

3 espèces sont cultivées pour la parfumerie ; l'*Iris germanica* 'Florentina', l'*Iris pallida*, l'*Iris germanica*.

L'*Iris pallida* est une essence commune en méditerranée, qui supporte les sols rocaillieux et secs. Les hampes florales bleues se développent en avril, mai et juin. Mais ce sont les rhizomes qui sont utilisés en parfumerie. Ils sont récoltés sur des plantes âgées d'au moins 3 ans. Les rhizomes frais ont une odeur désagréable qu'ils perdent une fois lavés et séchés. Ils

sont ensuite stockés 3 ans. Les composés odorants vont se former lentement lors de ce long séchage au sec. Il en résulte une note au caractère de violette poudrée et légèrement boisée.

Les rhizomes secs sont broyés et on extrait l'huile essentielle de cette poudre par traitement à la vapeur. Puis par élimination des acides gras on obtient un absolu d'iris au rendement très faible et très cher.



La Cassie

Acacia farnesiana

Cet arbrisseau épineux qui fleurit entre avril et juin est originaire de Saint Domingue. Il s'est naturalisé en Afrique, en Asie et en Océanie. Son nom d'espèce vient des jardins Farnèse à Rome où la cassie a été cultivée à partir de 1625. Puis elle a été introduite en France par l'abbé de Lérins en 1792 et s'est très vite

développée en pays grasseois.

Un arbre adulte produit 500 à 600 grammes de fleurs seulement.

Les fleurs de cassie sont extraites avec des solvants organiques pour obtenir une concrète à faible rendement.

Le parfum floral et poudré est un mélange de mimosa et de violette, après des premières notes pharmaceutiques.

La Tubéreuse

Polianthes Tuberosa

Les espagnols auraient ramené cette plante vivace herbacée du Mexique au 16^e siècle. Son parfum puissant, capiteux et sucré, demande du doigté dans les dosages mais séduit les parfumeurs.

La tubéreuse qui craint le gel et la sécheresse, est plantée à Grasse où elle se développe bien.

On récoltait au début du 20^e siècle 20 tonnes de fleurs par an.

La production provient aujourd'hui essentiellement d'Égypte, d'Inde, de Chine, du Maroc et des Comores.

La Tubéreuse fleurit en été. La récolte se fait le matin au moment où s'ouvrent les corolles. L'essence autrefois obtenue par enfleurage à froid se fait actuellement par solvants. Le rendement de la concrète est très faible. L'absolu est un produit précieux et coûteux à doser avec parcimonie.



Perspectives

Le 28 novembre 2018 les savoir-faire liés au parfum de Grasse ont été inscrits sur la liste du patrimoine culturel immatériel de l'Humanité par l'Unesco. Ces savoir-faire portent sur « la culture de la plante à parfum, la connaissance des matières premières et leur transformation et l'art de composer le parfum ».

La liste non exhaustive des plantes à parfum en pays grasseois concerne : violette, oranger, mimosa, cyprès, menthe, narcisse, thym, lys de la Madone, sauge sclérée, verveine, lavande, lentisque, laurier, genêt, romarin, estragon, œillet, immortelle...

Le label Unesco doit favoriser la préservation de terres agricoles, pour faciliter l'installation de jeunes horticulteurs, et encourager des sociétés de parfumerie à signer des contrats viables à long terme avec les producteurs locaux de plantes à parfum.

L'association "fleurs d'exception" travaille en ce sens depuis déjà plusieurs années. Le musée international de la parfumerie et le pôle de compétitivité "Pôle Parfums, Arômes, Senteurs" œuvrent également pour l'aura des plantes à parfum et leur transformation dans l'industrie aromatique et cosmétique locale.

Ces perspectives confortent la renommée grasseoise.

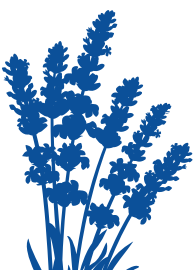
Pour en savoir plus...

<http://www.fleurs-exception-grasse.com/>

<http://www.museesdegrasse.com/un-conservatoire-de-plantes-parfum>

<https://www.prodaron.com/>

<https://tourrettesurloup.com/>





Paysage routier relique

Les arbres de haute tige, nobles et pérennes, offrant un effet de voûte, sont désormais rares en bord de route alors que les alignements signaient traditionnellement les entrées de ville et l'accompagnement d'itinéraires réputés.

Dans l'idée de diminuer l'entretien et l'arrosage, les décors minéraux se sont multipliés ces dernières années sur les giratoires.

Or les paillages minéraux, les résines et le gazon synthétique sont des matériaux qui se dégradent dans le temps et qui n'empêchent pas, à moyen terme, le développement de "mauvaises herbes".

Cette artificialisation des sols favorise le ruissellement, aggrave la saturation du réseau pluvial et les risques d'inondation.

Le végétal, réduit à un décor ponctuel, induit des ambiances très artificialisées. Ce type d'aménagement n'est pas favorable à la biodiversité ni à la réduction des îlots de chaleur en milieu urbanisé. On constate par ailleurs que les plantations d'arbres ne sont pas toujours à l'échelle des infrastructures.

Des plantations raisonnées peuvent pourtant recréer une "nature jardinée", frugale en termes d'entretien, à condition d'offrir aux végétaux un sol fertile et un gabarit favorable à leur développement sur le long terme (fosse de plantation, écartement entre arbres et recul de façade bâtie).



L'objectif est de replanter, par strate, un milieu équilibré, avec des herbacées indigènes, des arbustes locaux et horticoles résistants.

Les arbres d'ombrage apportent pour leur part un confort thermique et un filtre sur les paysages urbains parfois banalisés.

Les bénéficiaires sont multiples : des ambiances apaisées de "nature en ville", une plus grande biodiversité, un maillage qui participe à la trame verte en milieu urbain et qui minimise les îlots de chaleur.

Enfin, les sols perméables ralentissent des écoulements et limitent le ruissellement.



Les végétaux proposés sont non toxiques, non piquants, le moins allergisant possible et sont non invasifs.

Les essences les plus vulnérables aux maladies phytosanitaires actuelles sont écartées (palmiers par exemple) ainsi que les arbres risquant de polluer génétiquement des stations locales (caroubier).

Lorsqu'ils existent, des cultivars résistants sont proposés (platane et orme par exemple).

Les plantes hôtes de *Xylella fastidiosa* sont signalées mais non écartées, dans la mesure où il n'y a pas pour l'instant de foyer de contamination déclaré pour ces essences.

La sélection de végétaux proposée vise à accentuer les ambiances des trois ensembles paysagers de la CASA, même si certains végétaux peuvent se développer sur plusieurs territoires.

pour le littoral

Communes d'Antibes Juan-les-Pins, Vallauris Golfe-Juan.
Pour partie Biot et Villeneuve Loubet.

Strate herbacée

Brachypode de Phénicie - *Brachypodium phoenicoides*
Brachypode rameux - *Brachypodium retusum*
Carotte sauvage - *Daucus carota*
Centranthe rouge - *Centranthus ruber*
Dactyle d'Espagne - *Dactylis glomerata subsp. hispanica*
Fléole des prés - *Phleum pratense*
Liseron des monts Cantabriques - *Convolvulus cantabrica*
Lobulaire maritime - *Lobularia maritima*
Mélisse ciliée - *Melica ciliata*
Pimprenelle à fruits réticulés - *Poterium sanguisorba*
Plantain lancéolé - *Plantago lanceolata*
Sauge fausse-verveine - *Salvia verbenaca*
Scabieuse pourpre foncé - *Scabiosa atropurpurea*
Salsifis à feuilles de poireau - *Tragopogon porrifolius*
Trèfle à folioles étroites - *Trifolium angustifolium*
Trèfle bitumeux - *Bituminaria bituminosa*
Urosperme de Daléchamps - *Urospermum dalechampii*

Vivaces

Agapanthe - *Agapanthus umbellatus*
Bulbine - *Bulbinella frutescens*
Euphorbe arborescente - *Euphorbia dendroïdes*
Euphorbe des vallons - *Euphorbia characias*
Hémérocalle - *Hemerocallis X fulva* / *lilioasphodelus*
Kniphofia - *Kniphofia uvaria*
Sauge du Mexique - *Salvia leucantha*

Strate arbustive

Alavert à feuilles étroites - *Phillyrea angustifolia*
Arbousier commun - *Arbutus unedo*
Buplèvre ligneux - *Bupleurum fruticosum*
Callistemon, rince bouteille - *Callistemon viminalis*
Caryopteris - *Caryopteris clandonensis* / *incana*
Chèvrefeuille d'hiver - *Lonicera fragrantissima*
Chimonanthe précoce - *Chimonanthus praecox*
Ceanothe - *Ceanothus X delilianus* / *arboreus* / *thyrsiflorus* / *griseus*
Dorycnie à cinq feuilles - *Dorycnium pentaphyllum*
Gaura - *Gaura lindheimeri*
Germandrée arbustive - *Teucrium fruticans*
Goyavier - *Feijoa sellowiana*
Grevillea - *Grevillea juniperiana* / *rosmarinifolia*
Griselinia - *Griselinia littoralis*
Jacobinia - *Jacobinia suberecta*
Lentisque - *Pistacia lentiscus*
Mauve en arbre - *Malva arborea*
Myoporum - *Myoporum laetum*
Oranger du Mexique - *Choisya ternata*
Osmanthe - *Osmanthus fragrans*
Perovskia - *Perovskia atriplicifolia*

Strate arborée

Camphrier - *Cinnamomum camphora*
Brachychiton - *Brachychiton populneum* ou *acerifolius*
Chêne vert - *Quercus ilex*
Érable de Montpellier - *Acer monspessulanum*
Faux poivrier - *Schinus molle*
Frêne à fleur - *Fraxinus ornus*
Kolreuteria - *Koelreuteria paniculata*
Lilas de Perse, Margousier - *Melia azedarach*
Micocoulier de Provence - *Celtis australis* / *occidentalis*
Pin des canaries - *Pinus canariensis* (hors voirie)
Pin pignon - *Pinus pinea* (hors voirie)
Platane - *Platanus X acerifolia* 'platanor'
Tamaris d'été - *Tamaris pentandra* ou *africana*
Tamaris de printemps - *Tamaris tetrandra*
Tamaris commun - *Tamaris gallica*

¹ Plante hôte de *Xylella fastidiosa*

NB : Les végétaux sont présentés par ordre alphabétique, par nom vernaculaire, suivi du nom latin et ils sont soulignés lorsqu'ils appartiennent aux palettes locales indigènes.

pour le moyen pays des collines

Communes de Châteauneuf , La Colle-sur-Loup , Le Rouret , Opio, Roquefort-les-Pins,
Saint-Paul de Vence , Valbonne Sophia Antipolis.
Pour partie Biot, Gourdon, Le Bar-sur-Loup, Tourrettes-sur-Loup et Villeneuve Loubet.

Strate herbacée

Aigremoine - *Agrimonia eupatoria*
Anthyllide vulnéraire - *Anthyllis vulneraria*
Brachypode de Phénicie - *Brachypodium phoenicoides*
Brachypode rameux - *Brachypodium retusum*
Brome érigé - *Bromopsis erecta*
Carotte sauvage - *Daucus carota*
Centranthe rouge - *Centranthus ruber*
Céphalaire blanche - *Cephalaria leucantha*
Coquelicot - *Papaver rhoeas*
Dactyle aggloméré - *Dactylis glomerata*
Dorycnie hirsute - *Dorycnium hirsutum*
Euphorbe petit-cyprès - *Euphorbia cyparissias*
Fétuque Roseau - *Schedonorus arundinaceus*
Fléole des prés - *Phleum pratense*
Fromental élevé - *Arrhenatherum elatius*
Hélianthème d'Italie - *Helianthemum italicum*
Lotier corniculé - *Lotus corniculatus*
Luzerne lupuline - *Medicago lupulina*
Mufler - *Antirrhinum majus*
Pimprenelle à fruits réticulés - *Poterium sanguisorba*
Plantain lancéolé - *Plantago lanceolata*
Sauge des prés - *Salvia pratensis*
Trèfle des prés - *Trifolium pratense*
Urosperme de Daléchamps - *Urospermum dalechampii*

Strate arborée

Chêne vert - *Quercus ilex*
Chêne pubescent - *Quercus pubescens*
Erable champêtre - *Acer campestre*
Frêne à feuille étroites - *Fraxinus oxyphylla*¹
Tilleul à petites feuilles - *Tilia cordata*
Tilleul à grandes feuilles - *Tilia platyphyllos*
Marronnier d'Inde - *Aesculus hippocastanum* 'pavia'
Micocoulier de Provence - *Celtis australis* / *occidentalis*
Platane - *Platanus X acerifolia* 'platanor'
Pin d'Alep - *Pinus halepensis* (hors voirie)

Strate arbustive

Arbousier commun - *Arbutus unedo*
Arbre à perruque - *Cotinus coggygia*
Baguenaudier - *Colutea arborescens*
Buplèvre ligneux - *Bupleurum fruticosum*
Centranthe rouge - *Centranthus ruber*
Ciste cotonneux - *Cistus albidus*
Cornouiller sanguin - *Cornus sanguinea*
Coronille faux-séné - *Hippocrepis emerus*
Cytise velu - *Cytisus villosus*
Dorycnie à cinq feuilles - *Dorycnium pentaphyllum*
Euphorbe des vallons - *Euphorbia characias*
Euphorbe épineuse - *Euphorbia spinosa*
Filaire à feuilles étroites - *Phillyrea angustifolia*
Filaire à feuilles larges - *Phillyrea latifolia*¹
Genévrier oxycède - *Juniperus oxycedrus* (piquant)
Lavande à larges feuilles - *Lavandula latifolia*
Lavandin - *Lavandula 'Grosso' 'Abria' ou 'Super'*
Myrte commun - *Myrtus communis*¹
Nerprun Alaterne - *Rhamnus alaternus*¹
Pistachier térébinthe - *Pistacia terebinthus*
Pistachier lentisque - *Pistacia lentiscus*
Romarin - *Rosmarinus officinalis*¹
Rose trémière - *Alcea rosea*
Rosier toujours vert - *Rosa sempervirens* (piquant)
Rouvet blanc - *Osyris alba*
Santoline petit cyprès - *Santolina chamaecyparissus*
Sauge de Jérusalem - *Phlomis fruticosa*
Iris - *Iris sp*
Sauge officinale / sclérée / à petites feuilles / de Gregg - *Salvia officinalis* / *sclarea* / *microphylla* / *greggii*
Viorne tin - *Viburnum tinus*

¹ Plante hôte de *Xylella fastidiosa*

NB : Les végétaux sont présentés par ordre alphabétique, par nom vernaculaire, suivi du nom latin et ils sont soulignés lorsqu'ils appartiennent aux palettes locales indigènes.

pour le haut pays

Communes de Bézaudun-les-Alpes, Bouyon Caussols, Cipières, Conségudes, Courmes, Coursegoules, Gréolières, La Roque-en-Provence, Les Ferres.
Pour partie Gourdon, Le Bar-sur-Loup et Turrettes-sur-Loup.

Strate herbacée

Achillée millefeuille - *Achillea millefolium*
Anthyllide vulnéraire - *Anthyllis vulneraria*
Baldingère faux-roseau - *Phalaris arundinacea*
Brome érigé - *Bromopsis erecta*
Carotte sauvage - *Daucus carota*
Compagnon blanc - *Silene latifolia*
Consoude à tubercules - *Symphytum tuberosum*
Coucou - *Primula veris*
Dactyle aggloméré - *Dactylis glomerata*
Fétuque Roseau - *Schedonorus arundinaceus*
Fétuque rouge - *Festuca rubra*
Fléole des prés - *Phleum pratense*
Fromental élevé - *Arrhenatherum elatius*
Lotier corniculé - *Lotus corniculatus*
Luzerne lupuline - *Medicago lupulina*
Marguerite commune - *Leucanthemum vulgare*
Pimprenelle à fruits réticulés - *Poterium sanguisorba*
Plantain lancéolé - *Plantago lanceolata*
Salsifis des prés - *Tragopogon pratensis*
Sauge des prés - *Salvia pratensis*

Strate arbustive

Arbre à perruque - *Cotinus coggygia*
Cornouiller mâle - *Cornus ma*
Coronille faux-séné - *Hippocrepis emerus*
Euphorbe épineuse - *Euphorbia spinosa* (piquant)
Genévrier commun - *Juniperus communis* (piquant)
Groseillier des Alpes - *Ribes alpinum* (piquant)
Groseillier rouge - *Ribes rubrum*
Kolkwitzia - *Kolkwitzia amabilis*
Nerprun purgatif - *Rhamnus cathartica*
Spirée - *Spirea arguta* / *japonica* / *Vanhouttei*
Viorne obier - *Viburnum opulus*
Amélanchier - *Amelanchier ovalis*
Cornouiller sanguin - *Cornus sanguinea*
Arbre à perruque - *Cotinus coggygia*
Viorne mancienne - *Viburnum lantana*

Strate arborée

Alisier blanc - *Sorbus aria*
Charme houblon - *Ostrya carpinifolia*
Chêne pubescent - *Quercus pubescens*
Cormier - *Sorbus domestica*
Érable champêtre - *Acer campestre*
Erable plane - *Acer platanoïdes*
Érable à feuilles d'obier - *Acer opalus*
Erable sycomore - *Acer pseudoplatanus*¹
Frêne élevé - *Fraxinus excelsior*
Orme - *Ulmus minor* 'Vana'
Tilleul commun - *Tilia x europaea*

¹ Plante hôte de *Xylella fastidiosa*

NB : Les végétaux sont présentés par ordre alphabétique, par nom vernaculaire, suivi du nom latin et ils sont soulignés lorsqu'ils appartiennent aux palettes locales indigènes.

En téléchargement sur CASA-Infos.fr

La définition de ces palettes végétales pour l'aménagement et le développement durable du territoire de la CASA a été pilotée par la Direction aménagement et environnement de la CASA (environnement@agglo-casa.fr) et s'est appuyée sur une co-construction associant :

- les élus et techniciens des communes de la CASA ;
- des institutionnels : le Conservatoire Botanique National méditerranéen (CBN Med), le Conservatoire des Espaces Naturels PACA (CEN PACA), l'INRA Villa Thuret, le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF), l'Office National des Forêts (ONF), le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement des Alpes-Maritimes (CAUE 06), le PNR des Préalpes d'Azur ;
- des professionnels du végétal : l'Union Nationale des Entreprises du Paysage (UNEP), le Lycée régional Agricole et Horticole Vert d'Azur d'Antibes, la Fédération Française du Paysage (FFP) ;
- les bureaux d'études AKENE Paysage et ECOSPHERE.

crédits Photos : AKENE PAYSAGE / ECOSPHERE

p14 : galerie-insecte.org ; p15 : [pepinieres Bauchery](http://pepinieresBauchery.com), [wikipedia](http://wikipedia.org) ; p16 : [Flickr](http://Flickr.org) ; p17 : IDTool.org, data.lsuinsects.org ; p18 : [Twitter](http://Twitter.com) ; p29 : [Google](http://Google.com) Horticolor ; p31 : [Guillot Bournell](http://GuillotBournell.com) ; p33 : [Google](http://Google.com) ; p35 : Gerbeaud.com, [nature.frWeb](http://nature.frWeb.com) ; p39 : [Google](http://Google.com) ; p41 : [Google](http://Google.com) Le monde des fougères, [Google](http://Google.com) ; p42 : [Google](http://Google.com) ; p58 : attarperfumes.net ; p 60 : [Google](http://Google.com) ; p63 : [Google](http://Google.com) Le monde des fougères, [Google](http://Google.com) ; p64 : [Pinterest](http://Pinterest.com), delcampe.net, petalederose.com ; p65 : [Wikimedia](http://Wikimedia.org), attarperfumes.net ; p66 : [Google](http://Google.com), [pepiniere all.biz](http://pepiniere.all.biz).

